



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AVRIL 2024)

Présidente : Sophie Brocas, préfète de la Région Centre-Val de Loire

1^{er} Vice-Président : James Gandrieau

2^e Vice-Présidente : Catherine Schaepeilynck

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Lydie Bernard, Jean-François Bridet, Cécile Gallien, James Gandrieau, Betsabée Haas, Marguerite Lamour, Jean-Louis Ledoux, Frédy Poirier, Nathalie Rousset.

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales, de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice régionale des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur régional des Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques :

Éliane Auberger, Régine Bruny, Gilles Deguet, Jean-Paul Doron, Gilbert Le Maignan.

Usagers économiques :

Jean-Paul Combemorel, Philippe Noyau, Catherine Daval, Catherine Schaepeilynck, Mickaël Vallée.

Personnalité qualifiée :

Dominique Darmendrail.

Les représentants du personnel :

Rémy Marques, Florence Barre (suppléante).

Édité en avril 2024

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : AdobeStock - Charles de Lisle

ÉDITO	p.3
2023, EN CHIFFRES	p.4
2023, LES TEMPS FORTS	p.6
LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
LES AIDES	p.10
Accélérer face au dérèglement climatique.....	p.12
Redonner leurs fonctionnalités aux écosystèmes aquatiques.....	p.14
Protéger les eaux littorales.....	p.16
Réduire les rejets d'eaux polluées pour faire face au dérèglement climatique	p.18
Sécuriser la ressource en eau potable face aux déficits	p.20
Les acteurs économiques agissent pour préserver la ressource	p.22
Expérimenter avec les agriculteurs pour réduire leur impact	p.24
Agir face au changement climatique.....	p.26
Sur les territoires des délégations	p.28
LES REDEVANCES	p.34
Des redevances pour aider à réduire les pressions sur l'eau.....	p.35
PLANIFICATION & GOUVERNANCE LOCALE	p.38
Loire-Bretagne : quel avenir souhaitable en 2050 ?.....	p.39
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.42
Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement	p.43
LA SENSIBILISATION	p.46
Informier, communiquer et sensibiliser.....	p.47
LA CONNAISSANCE	p.50
La connaissance des milieux au service de la restauration du bon état des eaux	p.51
Surveillance de l'état des eaux.....	p.52
LES MOYENS	p.54
Mobiliser pour agir	p.55
RÉALISATION DU BUDGET	p.56
ORGANIGRAMME	p.57



Sophie Brocas Préfète de la région Centre-Val de Loire et présidente du conseil d'administration **« Réaffirmer les solidarités et maintenir le dialogue autour de l'eau dans les territoires »**

Dès ma prise de fonction fin août 2023, j'ai été plongée dans les problématiques du bassin tant sur les enjeux quantitatifs que qualitatifs. Mes premiers contacts avec les acteurs

du bassin m'ont confortée dans ma volonté de travailler collectivement, dans l'échange et le dialogue afin d'atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux et de partage d'une ressource rare, confrontée au choc du changement climatique. Je suis très honorée d'avoir intégré les instances de bassin et d'assurer la présidence du conseil d'administration de l'agence de l'eau, instance collégiale, garante de la qualité des décisions prises et de leur cohérence avec les spécificités des territoires d'un bassin riche de 36 départements.

L'année 2023 a été marquée par le lancement du Plan eau par le Président de la République, premier jalon de la planification écologique. Il pose un cadre ambitieux en matière de sobriété et nous donne des repères précieux sur le chemin que nous avons encore à parcourir. Sur notre bassin, la trajectoire de sobriété s'est concrétisée rapidement au travers de nombreux accords de résilience permettant de soutenir les collectivités les plus fragiles en termes d'alimentation en eau potable.

2023 a également été marquée par une forte dynamique d'accompagnement des territoires par l'agence et par le développement de la connaissance dans le domaine de l'eau. Avec le déploiement d'une trentaine d'études hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) dans le bassin, ces études techniques, véritable clef de voûte de la gestion quantitative, dont la méthodologie sera enrichie dans les mois qui viennent, permettent désormais d'apporter un socle de connaissances partagées indispensables au dialogue local et une aide à la décision aux commissions locales de l'eau.

Enfin, 2023 a été l'année du déploiement du fonds vert qui a permis d'accompagner avec le concours de l'agence, que je remercie, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité et de la renaturation des territoires.

Longtemps considérée comme abondante et disponible, les sécheresses successives récentes démontrent la fragilité de cette ressource qui requiert une gestion équilibrée et durable dans un contexte de dérèglement climatique. L'élaboration du 12^e programme d'intervention de l'agence va permettre d'accompagner les nécessaires changements pour permettre à notre économie et à nos modes de vie de progresser dans un sens plus respectueux de la ressource. Je suis certaine que les instances de bassin sauront relever ce défi !



Martin Gutton Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne **« L'eau est redevenue un sujet politique de première importance en 2023 »**

Avec l'annonce le 30 mars 2023 d'un Plan eau national, le Président de la République et le gouvernement ont remis le sujet de l'eau en lumière, près de 60 ans après la première loi sur l'eau de 1964.

Ce nouveau plan d'action, premier dispositif de planification écologique, a été construit dans un temps record par Christophe Béchu, ministre chargé de la transition écologique. Les membres des Comités de bassin et les agences de l'eau ont pu participer fin 2022 et début 2023 à la construction du Plan. Les 53 mesures doivent répondre à l'accélération des effets du changement climatique et notamment les phénomènes extrêmes comme les sécheresses de 2022 et 2023.

Le bassin Loire Bretagne a été particulièrement touché, notamment les « têtes » de bassins versants, dans le Massif Central et la Bretagne intérieure.

Grâce à l'écoute de ses administrateurs qui représentent les territoires et les collectivités, à l'agilité de ses équipes, à ses femmes et hommes de terrain et à ses financements, l'agence de l'eau a rapidement construit un Plan de résilience. Ce grand plan, destiné à accompagner les acteurs de terrain, a été doté de 100 millions en 2023 (et 120 en 2024). Le Comité de bassin a actualisé son Plan d'adaptation au changement climatique

et y a intégré un objectif de sobriété (de moins 10%) dans la consommation de l'eau. L'agence a construit un dispositif innovant de contractualisation (« accord de résilience ») pour 17 territoires en tension en 2022. Les principes de ces contrats (valeurs de l'agence) sont : la décentralisation (les collectivités partenaires), la déconcentration (négociation portée par les délégations régionales de l'agence), la différenciation (projet adapté à chaque territoire) et la simplification (dispositif simplifié pour apporter une réponse rapide). Ils inspireront la construction du 12^e programme d'intervention (2025/2030).

Je souhaite remercier les équipes de l'agence, pleinement mobilisées pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : 2023 sera une année exceptionnelle en matière financière avec 436 millions d'aides ! pour plus de 4 670 dossiers !

L'eau appartient au « patrimoine commun » de la Nation. Les 13 millions d'habitants du bassin sont tous concernés et participent, via leurs représentants, à la définition des politiques de l'eau et à sa gestion. Cette politique participative, construite sur le dialogue et le consensus, est essentielle pour l'avenir de nos territoires. Je remercie encore et toujours ceux qui se mobilisent ; certains témoignent à travers ce rapport d'activité. Merci à eux.

2023, EN CHIFFRES

436 **MILLIONS D'EUROS**
d'aides attribuées en 2023
par l'agence de l'eau.

4 670 **projets aidés financièrement**
et 595 projets ont bénéficié
des fonds de l'État gérés par
l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

71

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2023

7 011
ABONNÉS ACTIFS



à la lettre
électronique
l'actu de l'eau
en Loire-Bretagne

S'inscrire : bit.ly/LettreElectro

2,49

MILLIARDS D'EUROS

C'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
d'interventions révisé en 2023.

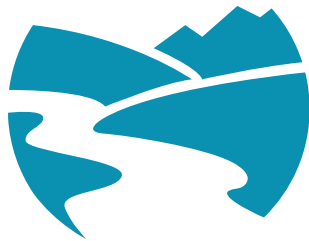


© AELB-DIC

Un budget alloué au bon état
des eaux et à l'adaptation au
changement climatique, voté par
le comité de bassin Loire-Bretagne.

87 %

DE LA SUPERFICIE
DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES
SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)



in **12 290** **ABONNÉS**
au compte
LinkedIn
@LoireBretagne

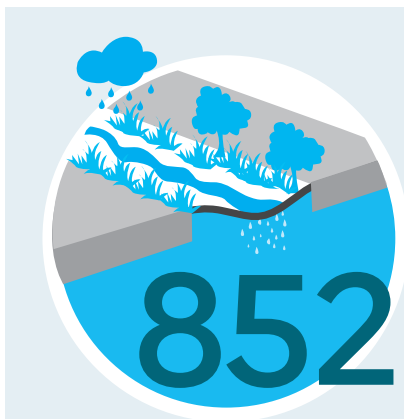
X **4 428** **ABONNÉS**
au compte
twitter
@LoireBretagne



Bigbang.fr

771 km
de cours d'eau ont
été restaurés en 2023

et **53** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES (classés en
liste 2 de l'article L.214-17 du code de
l'environnement)



Gestion des eaux
pluviales : Superficie
désimperméabilisée
ou déracordée
en 2023

852 274 m²

24 retours d'expériences
valorisés sur les sites internet de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne
Tous les retours d'expériences :
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



1 038

DEMANDES
D'INFORMATION

(renseignements et données),

100 %

DE RÉPONSES TRAITÉES
DANS LE DÉLAI

RÉGLEMENTAIRE D'UN MOIS.

+ DE 18

webinaires organisés pour
favoriser l'échange entre les
acteurs de l'eau et permettre :

- d'échanger sur les pratiques,
- de partager et mutualiser les expériences,
- d'avoir des informations sur les politiques de l'agence de l'eau.

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne

99,2 %

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

 demarches-simplifiees.fr

2023, LES TEMPS FORTS



Plan de résilience eau Loire-Bretagne

Pour agir plus vite et plus fort face à la sécheresse et au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne propose, à travers son plan de résilience eau 2023-2024, des

aides encore plus incitatives et lance des appels à projets. En 2023, l'agence de l'eau lance quatre appels à projets avec 100 millions d'euros et présente sa déclinaison du plan Eau gouvernemental en proposant 3 webinaires. Les appels à projets connaissent un grand succès. En fin d'année, le Conseil d'administration décide de reconduire ces appels à projets en 2024 avec 120 millions d'euros.

Consulter le Plan de résilience eau : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

Accéder aux webinaires :

[▶ bit.ly/Webinaires-Plan-Resilience](https://bit.ly/Webinaires-Plan-Resilience)



Pour agir, mobiliser et accélérer

Le Plan Eau : le plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau comprend 53 mesures pour répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource...

En 2023, l'agence de l'eau se dote, en déclinaison du plan Eau, d'un plan de résilience Eau de 100 millions d'euros.

Le Fonds vert est le fonds financier de l'État pour accélérer la transition écologique dans les territoires. L'agence de l'eau le déploie sur 2 volets avec 47 millions d'euros pour la renaturation des villes et l'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité.



24^e Carrefour des gestions locales de l'eau

Cet évènement, coorganisé par l'Agence de l'eau avec le conseil régional de Bretagne, est l'occasion pour nos équipes de valoriser les initiatives qui fonctionnent sur les territoires et de présenter les dispositifs d'aides sur le bassin Loire-Bretagne. En 2023, l'agence organise un atelier qui annonce la mobilisation de 20 millions d'euros sur des projets favorables à la présence de l'eau et des milieux naturels en espaces urbanisés. Une première réponse qui fait écho à la plénière d'ouverture du carrefour consacrée à l'importance de la résilience des territoires face au dérèglement climatique.

En savoir plus : bit.ly/CGLE2023-AELB



Carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire

Un mot d'ordre : l'urgence de faire évoluer nos industries face au dérèglement

climatique. Le 15 mars, l'agence de l'eau présente au carrefour son plan de résilience 2023-2024 et anime une table ronde sur la résilience des industries, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Élus, industriels et représentants de la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne échangent sur les défis à relever pour continuer à disposer d'une eau de qualité et en quantité, indispensable au développement de nos activités.

Et tous s'accordent sur la priorité à donner à la réduction des consommations et à la sobriété !

Accéder à la vidéo de la table ronde :

[▶ bit.ly/CFIA2023-Keynote](https://bit.ly/CFIA2023-Keynote)

Accéder à la vidéo de la conférence :

[▶ bit.ly/CFIA2023-Conference](https://bit.ly/CFIA2023-Conference)



7 Trophées de l'eau

24 projets-candidats témoignent de la diversité et de la qualité des actions soutenues par l'agence sur le bassin.

Le jury a choisi de distinguer 7 porteurs de projets :

- **L'établissement public territorial de bassin de la Sèvre Nantaise** (Deux-Sèvres)
- **La communauté de communes du Grand Autunois Morvan** (Saône-et-Loire)
- **Brest Métropole** (Finistère)
- **L'entreprise Bahier** (Sarthe)
- **Le CPIE Logne et Grand-Lieu** (Loire-Atlantique)
- **France Nature Environnement** (Loiret)
- **Trans Mad'Développement** (Loire-Atlantique)

Les Trophées de l'eau récompensent tous les deux ans des projets modèles dans la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. L'objectif est de mettre en lumière des initiatives locales et d'inspirer d'autres territoires du bassin.

Découvrez les actions lauréates en vidéo : bit.ly/TropheesEau2023

Cycl'eau - Sobriété et sécurisation sont au cœur de l'édition 2023 à Vichy



Au programme par l'agence de l'eau, une table ronde pour savoir adapter les usages de la ressource et trois ateliers qui explorent les leviers d'action et les enjeux propres au territoire Loire-Bretagne :

- **Sécurisation en eau potable :**
intégrer acteurs publics et privés dans la protection de la ressource ;
- **Sobriété des usages économiques :**
accélérer les efforts face à la l'urgence climatique ;
- **Innover pour organiser la sobriété des usages de l'eau :**
des exemples de solutions.

Accéder à la playlist des vidéos : bit.ly/Cycleau2023-Vichy

Prochain rendez-vous Cycl'eau sur le bassin Loire-Bretagne :
Orléans, les 9 et 10 octobre 2024

Salon des maires et des collectivités locales

Les agences de l'eau y présentent, du 21 au 23 novembre, porte de Versailles à Paris, le baromètre de l'eau et les aides pour s'adapter au dérèglement climatique. Marquée par les à-coups climatiques répétés, l'année 2023 n'épargne pas les collectivités dans leur gestion de l'eau. Présenté lors du salon, **le baromètre de l'eau montre les préoccupations des Français : changement climatique, qualité de l'eau et disponibilité de la ressource**. Des sujets sur lesquels les collectivités peuvent agir avec l'appui des agences de l'eau.

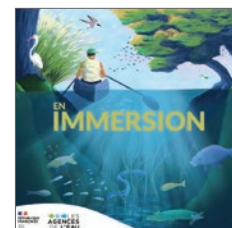
Le baromètre de l'eau en détails : bit.ly/Barometre-Eau-2023

5 films courts et 2 podcasts

"A la source", un programme mutualisé avec les agences de l'eau et diffusé par France TV, revient en 2023 pour illustrer des initiatives qui répondent aux problématiques de ressource en eau.

En parallèle, la série de podcasts **"En immersion"** propose de nouvelles productions "audios" d'une vingtaine de minutes pour faire découvrir la richesse de nos cours d'eau et sensibiliser aux risques qui les menacent.

5 capsules vidéo et 2 épisodes mettent en lumière le bassin Loire-Bretagne, [retrouvez-les p.48](#).



Concours d'affiches et de vidéos

193 projets ont permis aux élèves du bassin de porter leur

attention sur les enjeux de l'eau. Trois d'entre eux sont lauréats en 2023. Deux affiches et une vidéo sont récompensées par le jury du concours **"Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain"**.

Les créations graphiques des élèves du collège George Sand à La Châtre (Indre) et deux élèves de terminale du lycée Saint-Michel à Priziac (Morbihan) sont lauréates aux côtés de la vidéo réalisée par les élèves de l'école primaire de Saint-Julien de Concelles (Loire-Atlantique).

Retour sur l'édition 2023 : bit.ly/Concours-JME2023

LES INSTANCES DE BASSIN

Photo : Adobe stock Kasto



Thierry Burlot

Président du comité de bassin
Loire-Bretagne

*Sur la mission-motion
relative aux retenues
de substitution dans les
Deux-Sèvres*

« À la suite des évènements violents dans les Deux-Sèvres autour du projet de retenue de substitution de Sainte-Soline les 29 et 30 octobre 2022, j'ai souhaité faire entendre la voix du comité de bassin Loire-Bretagne.

L'eau en tant que patrimoine commun doit être gérée de manière collective, et c'est au travers de la reconnaissance de ce principe qu'un dialogue peut se construire sur chaque territoire.

En 2023, une délégation du comité de bassin composée de représentants des différents collèges (élus, agriculteurs, associations) est allée écouter les acteurs des bassins de la Sèvre Niortaise et du Mignon. Ces entretiens (une centaine d'acteurs rencontrés) ont permis de mieux comprendre la situation et de recueillir leurs ressentis et leurs propositions. En parallèle, nous avons sollicité un cabinet d'études pour une expertise indépendante portant sur la réalisation effective des engagements pris dans le cadre du protocole, pour une agriculture durable dans le bassin Sèvre Niortaise – Mignon, signé le 18 décembre 2018.

Sur la base du retour de la mission, le comité de bassin a adopté le 4 juillet 2023, à l'unanimité moins une abstention, une motion proposant un ensemble de recommandations et de propositions adressées en particulier à la commission locale de l'eau Sèvre Niortaise Marais Poitevin qui est le lieu naturel de dialogue et d'élaboration d'un projet de territoire. »



Philippe Albert

Président de la commission
Programme

*Sur l'élaboration
du 12^e programme
d'intervention*

« Engagée en juin dernier, la construction du 12^e programme d'intervention est un temps fort de la commission que je préside, probablement le plus important du travail qui nous est confié par le conseil d'administration et le comité de bassin car il définira les possibilités d'intervention sur les années 2025 à 2030.

Les enjeux auxquels nous devons répondre sont majeurs sur cette période du 12^e programme où nous atteindrons l'échéance ultime fixée à 2027 pour atteindre le bon état des eaux. Or, le défi à relever est immense dans un contexte de dérèglement climatique où la recherche de l'équilibre entre la ressource disponible et les besoins, est rendue plus difficile. Nos instances seront garantes de l'intérêt commun de protéger la ressource en eau pour l'avenir.

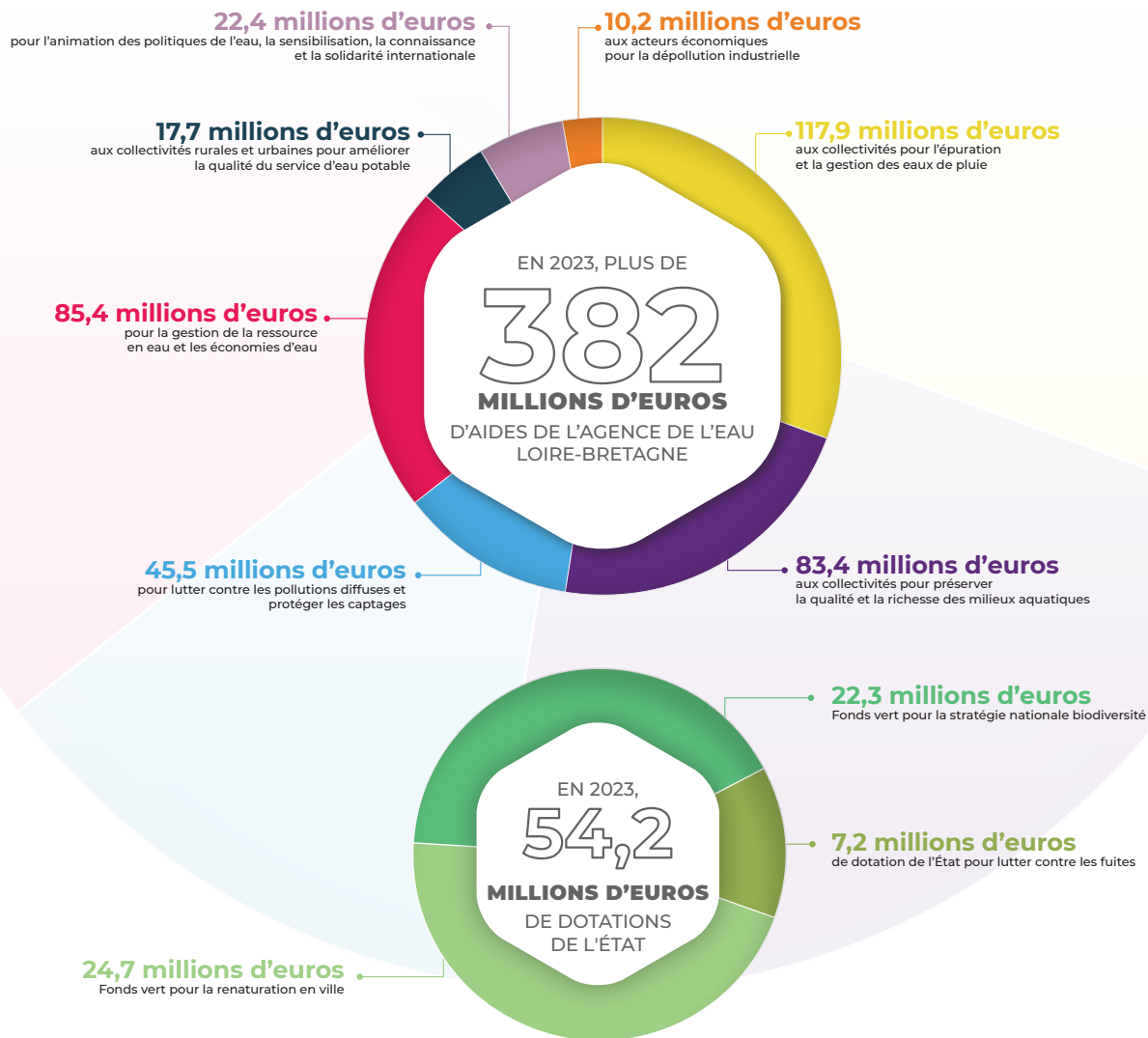
Le plan de résilience eau Loire-Bretagne 2023-2024 lancé au printemps dernier constitue à ce titre une première réponse au plus près des territoires qu'il s'agira d'amplifier dans le 12^e programme d'intervention.

Il conviendra également de conserver des aides pour garantir l'alimentation en eau des populations, poursuivre les transitions agroécologiques, lutter contre les pollutions... Autant d'actions déjà en vigueur au 11^e programme, à rendre encore plus efficaces. »

LES AIDES



RÉPARTITION DES AIDES
DE L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE EN 2023





Bernadette Doret

Directrice des politiques
d'intervention

*Un niveau d'engagement
des aides exceptionnel
en 2023*

« L'année 2023, première année de déploiement du plan de résilience 2023-2024 Loire-Bretagne, se solde avec plus de 436 millions d'euros d'aides accordées sur le bassin. Ce niveau d'engagement, en cette cinquième année du 11e programme, est tout à fait exceptionnel.

Les solutions financières et techniques proposées par l'agence de l'eau au lendemain de la sécheresse 2022 ont eu un effet d'accélérateur pour accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de projets pour une gestion durable de la ressource en eau. Avec 161 contrats territoriaux en cours et 17 accords de résilience signés en 2023, la territorialisation de l'action est indispensable pour apporter des réponses les plus adaptées aux enjeux des territoires.

Nous sommes très heureux que que l'agence ait été récompensée par les victoires des acteurs publics en 2023 pour sa démarche « accord de résilience » saluant ainsi l'action des agents qui ont accompagné les élus des territoires dans une trajectoire de progrès.

L'agence est également intervenue pour l'instruction des aides accordées par l'État notamment au titre du Fonds vert. Ces dotations sont venues accroître le soutien financier pour favoriser la renaturation dans les villes et les villages, agir pour restaurer ou préserver la biodiversité ou bien encore pour lutter contre les réseaux fuyards.

Souhaitons que la dernière année du programme traduise la même ambition. »



Célia de Lavergne

Directrice de l'Eau et
de la Biodiversité

*Sur l'élaboration
du 12e programme
d'intervention*

Arrivée en août dernier, Célia de Lavergne, la nouvelle directrice de l'eau et de la biodiversité n'a pas attendu pour s'assurer de la mise en œuvre des 53 mesures du plan Eau sous le triptyque : sobriété, disponibilité et qualité de l'eau. Elle a souhaité partager avec nous la nouvelle dynamique dans laquelle nous sommes tous engagés.

« J'ai un parcours particulier car j'ai travaillé dans le privé, dans les collectivités, dans l'associatif, et en tant qu'élue. Je connais bien les questions de l'eau mais aussi les politiques d'urbanisme, industrie et agriculture. La mixité de ce profil fait qu'aujourd'hui à ce poste, il est attendu de moi de déployer de manière accrue la transversalité de nos sujets au cœur des enjeux de la transformation écologique de notre pays et des attentes sociétales de nos concitoyens.

J'ai la chance d'arriver à un moment où ce que nous vivons est assez exceptionnel et nous oblige à engager sans plus attendre les actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

Depuis la loi de 1964 avec la gestion par bassins, qui fêtera bientôt ses 60 ans, nous avons déployé le modèle des agences de l'eau souvent repris à l'international. Il a connu cette année une sorte de renouveau avec la question de la sobriété avec des trajectoires déclinées dans chaque bassin.

En permettant aux agences de mobiliser 475 millions d'euros de recettes supplémentaires, ce qui représente 2,2 milliards d'euros pour les 6 agences, et avec des effectifs en augmentation, vous pourrez dans vos 12e programmes, j'en suis convaincue, répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne. »

ACCÉLÉRER face au changement climatique

L'accélération du dérèglement climatique est de plus en plus visible. Ces dernières années ont été marquées par des températures records et la sécheresse observée en 2022 a marqué les esprits.

La rédaction du plan d'adaptation au changement climatique (PACC), par le comité de bassin répond à la nécessité de renforcer la prise en compte du dérèglement climatique dans la gestion de l'eau. Il rappelle les observations et messages du GIEC et les évolutions constatées sur le bassin. Le PACC 2023 permet d'établir le bilan de la prise en compte du dérèglement climatique dans les documents du bassin Loire-Bretagne. Les objectifs du Sdage Loire-Bretagne concordent avec les objectifs d'adaptation au changement climatique.

En effet, la préservation et la restauration des milieux et des services écosystémiques permettent d'améliorer la résilience des milieux et des usages. Sur l'ensemble du 11^e programme d'intervention, les actions soutenues par l'agence de l'eau participent à l'adaptation au changement climatique à hauteur de 35 à 40 % des engagements annuels (et jusqu'à 50% en 2023).

En revanche, l'adaptation au changement climatique est encore faiblement perçue comme un objectif en soi. Les documents de bassin intègrent peu ou pas la question de l'atténuation pour définir les ambitions futures. Identifier le changement climatique comme enjeu central peut permettre de générer des actions transversales avec d'autres politiques publiques. Au travers d'une approche plus globale, des synergies d'impacts et de solutions peuvent se dégager.

D'ici 2025, le bassin Loire-Bretagne se dotera donc d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique dont l'ambition est :

- de renforcer la cohérence entre les documents de bassin ;
- d'améliorer l'articulation avec les autres politiques nationales ;
- d'apporter une vision d'ensemble sur la problématique du dérèglement climatique ;
- d'intégrer l'atténuation et l'adaptation dans les réflexions.

PACC 2023 du bassin Loire-Bretagne (PDF) : bit.ly/PACC-2023

La trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne

Dans le cadre du plan Eau du gouvernement visant une gestion résiliente et concertée de l'eau, l'objectif de sobriété sur les prélèvements est fixé à 10 % de baisse au niveau national. Un objectif qui s'impose partout et pour tous sur le territoire Loire-Bretagne.

En 2023, chacun des 7 comités de bassin doit intégrer l'objectif de baisse à son échelle et le faire appliquer dans l'ensemble des documents de planification locale d'ici 2027. La trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne sera ainsi déclinée globalement avec un objectif de baisse annuelle des prélèvements de 10 % pour l'ensemble des territoires locaux et des usages.

Cet objectif sera intégré dans la définition de la politique locale de gestion de l'eau en cohérence avec les conclusions des analyses hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) en cours sur les territoires.

Réintégrer la nature en ville à Saint-Etienne (Loire)

Les opérations consistent à renaturer une section rectiligne et encaissée de la rivière « le Furet » et à remettre à ciel ouvert une partie initialement busée qui traverse la ville.

Grâce à l'appel à projets « Renaturation des villes et des villages », Saint-Etienne Métropole bénéficie d'un financement à 70%, soit plus d'un million d'euros d'aide de l'agence pour accompagner la poursuite des travaux de restauration en 2023.



Jean-Paul Brégeon

Président de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise (Loire-Antlantique)

« Nous avons engagé des travaux sur le cours d'eau de l'Ouin afin de restaurer les zones humides et retrouver sa biodiversité. Le programme de travaux explore la quasi-totalité des compartiments de l'hydrosystème.

650 mètres de cours d'eau et plusieurs hectares de zones humides sont restaurés. Avec un projet écologiquement très ambitieux et prenant en compte tous les usages agricoles, la concertation et des temps d'échange avec les propriétaires et les exploitants ont permis une élaboration optimale du projet et son acceptation.

Un programme d'actions qui va nous permettre d'aller encore plus loin. Quand on travaille sur la qualité, on influe immédiatement sur la gestion quantitative. Avec le recul, nous savons que ce que nous avons mis en œuvre est bon. Nous avons maintenant la preuve d'avoir réussi. Aujourd'hui, nous souhaitons pouvoir reproduire les actions à une plus grande échelle. »

Consulter le retour d'expérience : bit.ly/Retex-Ouin

Chiffres

52 %
du programme consacré au changement climatique en 2023.

227 millions
d'euros d'aides au bénéfice des solutions fondées sur la nature.

10 % de réduction de la consommation d'eau.
Objectif national fixé par le plan Eau d'ici à 2027.



Les collectivités de la Creuse s'engagent avec le plan de résilience Eau

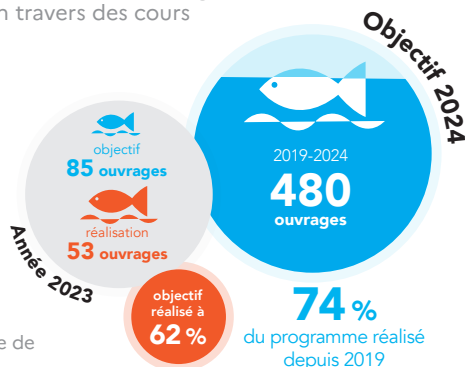
Plus de 25 millions d'euros d'aides et une trentaine d'actions pour structurer la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public, réaliser des économies d'eau et sécuriser l'alimentation en eau potable.

Les sécheresses des dernières années éveillent les consciences des collectivités et partenaires locaux en Creuse. Le 10 juillet à Guéret, 14 collectivités profitent du dispositif innovant « accord de résilience » développé par l'agence de l'eau, dans le cadre du plan de résilience Eau.

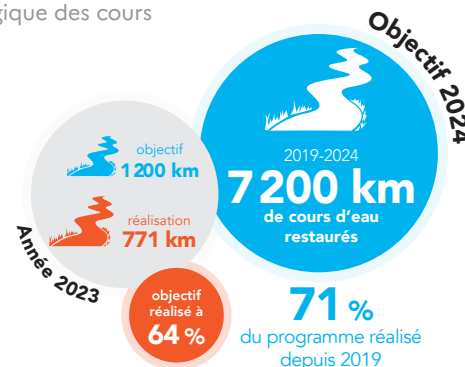
Avec les services de la Préfecture, du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau, les collectivités engagent des programmes de travaux ambitieux pour lutter contre le manque d'eau. L'accord de résilience 2023-2024 de la Creuse concerne 84 % de la population du département.

REDONNER LEURS FONCTIONNALITÉS aux écosystèmes aquatiques

Rendre franchissables les ouvrages*
construits en travers des cours
d'eau.



Engager la restauration
morphologique des cours
d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les
cours d'eau recensés dans la
liste 2-article L214-17 du code de
l'Environnement

Favoriser la résilience des territoires par l'amélioration des milieux aquatiques et de la biodiversité

En 2023 l'agence amplifie sa politique en faveur de la restauration durable des cours d'eau, des milieux humides et de la biodiversité.

L'année est marquée par un grand nombre de projets aidés montrant l'implication toujours plus forte des maîtres d'ouvrages pour la restauration des milieux aquatiques afin de reconquérir la qualité des eaux. Le lancement du plan de résilience permet, au travers d'aides encore plus incitatives, d'augmenter le nombre d'actions en faveur de la restauration des zones humides et de leur protection grâce à l'acquisition foncière.

En parallèle, deux appels à projets ont également été lancés : le premier sur la reconquête de la biodiversité permet d'aider des travaux de restauration des écosystèmes en mauvais état. Le second portant sur la renaturation des villes et villages fait émerger des projets de réouverture de cours d'eau en zones urbaines, favorisant la résilience face au changement climatique et le développement de la biodiversité en milieu urbanisé.

Au total ce sont 21 dossiers qui ont été retenus par l'agence dans le cadre de ce second appel à projets, pour un montant total d'aides de 3,8 millions d'euros. Plusieurs de ces projets ont également pu bénéficier d'une aide complémentaire au titre du Fonds vert.

Reméandrage du Meleuc (Ille-et-Vilaine)

Résultat de la concertation des acteurs locaux et des riverains, cette restauration portée par le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol-de-Bretagne, se situe à l'amont d'une retenue d'alimentation en eau potable, cruciale pour le nord du département.

L'opération permet le reméandrage du cours d'eau dans la forêt du Mesnil, sa remise en fond de vallée sur 1,6 km et la reconnexion de 9 ha de zones humides. Financée à hauteur de 70 000 € par l'agence de l'eau, elle fait référence pour les solutions fondées sur la nature avec :

- La restauration des capacités auto-épuratoires du cours d'eau ;
- L'amélioration de la disponibilité de la ressource en eau par recharge des zones humides ;
- Une meilleure résilience du milieu face au changement climatique par une atténuation des inondations et une diminution de l'intensité des étiages ;
- La restauration de la biodiversité.



Sophie Bagagem

Directrice du Forum des Marais Atlantiques (FMA)

« Le FMA est l'un des partenaires sur lesquels s'appuie l'agence de l'eau pour inciter les acteurs à massifier et prioriser leurs actions en faveur des zones humides.

Expert reconnu des zones humides, il est désigné pôle relais national zones humides par le ministère de la transition écologique. Il aide les maîtres d'ouvrages locaux à mettre en œuvre des solutions de gestion intégrée et durable pour les zones humides. Il intervient notamment dans de nombreux contrats territoriaux financés par l'agence de l'eau auprès des animateurs et techniciens pour leur apporter des préconisations méthodologiques et techniques.

Depuis 2023, le FMA expérimente un accompagnement méthodologique sur 4 contrats territoriaux bretons. Il permet de favoriser la réalisation de travaux de restauration des zones humides par le déploiement d'une stratégie de priorisation basée sur l'identification des altérations. L'objectif est de proposer des méthodes adaptées aux enjeux du territoire en articulant les enjeux hydroécologiques et socioéconomiques. »

La nature au cœur de la gestion de l'eau

Avec le plan eau, le Gouvernement décide de mettre en lumière 70 solutions fondées sur la nature (SFN). L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne une dizaine de ces projets. Ils incarnent l'engagement pour des pratiques innovantes et durables de la préservation de l'eau.

Les SFN, cruciales pour la gestion de l'eau, englobent la préservation, l'amélioration de la gestion et la restauration des écosystèmes. Parmi ces pratiques figurent les actions sur les milieux humides, les milieux forestiers, en agroécologie ou sur la gestion des eaux pluviales. Des actions soutenues par l'agence de l'eau avec plusieurs appels à projets en 2023.

Chiffres

85,5 millions
d'euros d'aides pour
les milieux aquatiques
et la biodiversité
dont 59,6 millions d'euros
pour les cours d'eau et
la continuité écologique
et 12,4 millions d'euros
pour les zones humides.

2 871 ha
de zones humides
restaurées ou protégées
durablement grâce aux aides de
l'agence en 2023 dont 606 ha
grâce à l'acquisition foncière.



Pascal Laguogué et Vanina Séchet

Vice-président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Deux-Sèvres) en charge des milieux aquatiques et Technicienne de rivière

« Notre agglomération est assise sur trois bassins distincts : Sèvre Nantaise, Layon-Aubance-Louet et Argenton. J'ai la charge d'orchestrer les services assurant la gestion d'espaces naturels, la restauration et l'entretien de milieux aquatiques. Je participe activement au démarchage des propriétaires d'espaces pour permettre la restauration de la continuité écologique et des zones humides.

Nous avons effacé le lac de la Chaize devenu inutile et dysfonctionnel. Les évolutions sanitaires et l'envasement du site ont conduit à un travail de restauration hydromorphologique du ruisseau « Le Dolo ». Les échanges entre les usagers et la ville de Bressuire ont mis en évidence la volonté de travailler sur la remise du ruisseau dans son lit initial et de renaturer les espaces voisins pour recréer des zones humides et proposer un parcours de découverte. L'agence de l'eau est un partenaire indispensable pour son soutien technique, ses retours d'expériences et son financement des opérations. »

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

En 2023, l'agence lance deux appels à initiatives, l'un sur la réduction des flux de macrodéchets plastiques et l'autre au bénéfice de la biodiversité marine. En perspective de la gestion par les agences de l'eau d'un fonds Biodiversité et éolien en mer, la compétence maritime du comité de bassin est élargie jusqu'à 200 milles nautiques des côtes. Cette évolution est également motivée par une prise en charge plus importante de la surveillance au titre de la directive-cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

L'année est marquée par des engagements financiers soutenus des collectivités au bénéfice d'une meilleure maîtrise des sources de contamination microbiologique des zones conchylicoles et des plages. La politique littorale est structurée autour d'enjeux : la restauration de la qualité microbiologique des eaux côtières, la lutte contre l'eutrophisation, l'adaptation du littoral aux effets du dérèglement climatique.

Une commission « Littoral » très active

Cette commission thématique du comité de bassin se réunit trois fois en 2023. Elle traite de nombreux sujets grâce au partage d'expérience et à la concertation :

- Harmonisation de l'état des eaux au titre des directives-cadres ;
- Bilan du 11^e programme d'intervention et préparation du 12^e ;
- Valorisation d'actions locales en matière de contractualisation, de reconquête de la qualité microbiologique des eaux, de gestion des apports d'eau douce à la mer ;
- Perspectives de gestion d'un fonds Biodiversité et éolien en mer.

L'activité de la commission Littoral porte à la fois sur des travaux de planification et sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'intervention de l'agence en lien avec les enjeux littoraux (estuaires inclus).

Appel à initiatives : biodiversité marine et littoral

L'agence porte en 2023 un appel à initiatives pour « lutter contre l'érosion de la biodiversité marine et adapter les espaces littoraux aux effets du changement climatique ». Il conduit à aider 26 initiatives ambitieuses sur les 8 départements littoraux que compte le bassin à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Les projets retenus visent différents objectifs :

- Restaurer les fonctionnalités des marais littoraux,
- Réintroduire des espèces « ingénieures » des fonds marins,
- Réduire l'impact du mouillage sur les herbiers de zostère marine,
- Réduire la prédation des oiseaux marins,
- Acquérir les connaissances nécessaires à l'action.

Quelques projets emblématiques :

- La restauration de gisements d'huître plate en Bretagne, espèce ayant quasiment disparu,
- L'extension des démarches portées par le Conservatoire du littoral en matière d'adaptation de l'estuaire de la Loire au dérèglement climatique,
- La lutte contre les espèces nuisibles aux oiseaux marins sur les îles et îlots bretons...

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la stratégie nationale biodiversité et des documents stratégiques de façade.

Des eaux littorales surveillées

Les agences engagées dans la mutualisation

Les équipes littorales "surveillance" des agences de l'eau renforcent la mutualisation des pratiques et les relations avec nos partenaires : Ministère, OFB et Ifremer. En 2023, les marchés publics de surveillance des littoraux sont mutualisés entre agences de l'eau. Ils concernent l'échouage des algues opportunistes sur le littoral, les peuplements piscicoles en eaux de transition et la convention avec l'Ifremer.

L'agence de l'eau investit dans les techniques innovantes

L'agence teste l'utilisation de photos satellites de la mission Sentinel-2 et l'intelligence artificielle en plusieurs étapes pour quantifier les surfaces d'échouages d'algues vertes.

Objectif : identifier pas à pas les avantages et les limites des solutions apportées. Des résultats prometteurs expertisés nationalement en 2024.

Une nouvelle modélisation de l'estuaire de la Loire

Depuis 2004, l'agence de l'eau apporte un soutien financier à une série d'actions menées par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire. En remplacement du précédent modèle aux fonctionnalités plus limitées, le GIP s'engage en 2021 dans la construction d'une nouvelle modélisation numérique de l'estuaire de la Loire. Son développement s'achève fin 2023.

Ce modèle fait l'objet, auprès des acteurs du territoire, d'une stratégie de mobilisation qui favorise l'émergence d'actions pour la restauration des fonctionnalités et la compréhension du système estuarien.

Ifremer et agence de l'eau : engagement de partenariat renouvelé

Patrick Vincent, directeur général délégué de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer et Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, se rencontrent le 13 novembre 2023 au siège de l'Ifremer (Finistère). Ils confirment leurs intérêts respectifs de poursuivre leur collaboration au bénéfice de la surveillance et de la connaissance de l'état des milieux littoraux et marins, notamment pour l'application des directives européennes : directive cadre sur l'eau (DCE) et directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

PAROLE À



François Houiller

Président-directeur général de l'Ifremer

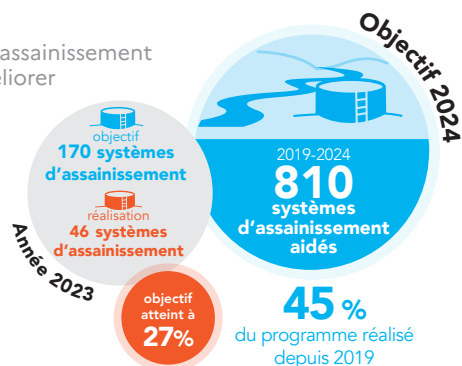
« Les pressions croissantes exercées sur les bassins versants et sur la frange côtière ont des impacts sur le littoral, un milieu à la fois riche et fragile. Pour mieux préserver ses habitats et sa biodiversité, nous devons acquérir de nouvelles connaissances sur lesquelles fonder des mesures de gestion adaptées et efficaces. C'est une priorité pour l'Ifremer comme pour l'agence de l'eau.

Fort de son expertise dans le domaine de la recherche marine et de l'étude des milieux marins, l'Ifremer s'est engagé dès 2006 auprès de l'agence. Les recherches et les dispositifs de surveillance des écosystèmes côtiers pilotés par l'Ifremer apportent un éclairage scientifique à l'agence pour construire les actions à mener dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Les plus récentes portent notamment sur la connaissance du processus d'eutrophisation, l'évolution des contaminants chimiques, la restauration des écosystèmes côtiers et la réponse de ces derniers aux événements climatiques extrêmes.

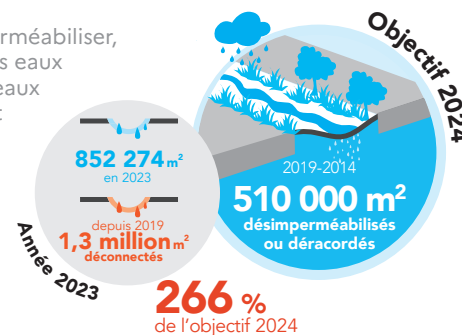
Lors d'une rencontre en novembre 2023 à Plouzané (Finistère), nous avons décidé de continuer à travailler avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, encore plus étroitement, pour préparer la surveillance côtière de demain. »

RÉDUIRE LES REJETS D'EAUX POLLUÉES pour faire face au dérèglement climatique

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



Aider à désimperméabiliser, à déracorder les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



Protéger la ressource grâce à l'assainissement des eaux usées et à l'infiltration des eaux de pluie

Les effets du dérèglement climatique se font sentir sur tout le bassin : sécheresses plus intenses, débits des cours d'eau trop faibles pour diluer les rejets d'eaux usées traités, augmentation de la température des cours d'eau réduisant la capacité d'épuration des milieux. À ces périodes de sécheresse se succèdent des épisodes pluvieux durant lesquels les réseaux d'assainissement collectifs n'ont plus la capacité de traiter de tels volumes, déversant des eaux usées non traitées dans les cours d'eau.

Pour accompagner les collectivités, l'agence finance des travaux d'amélioration de l'assainissement ou d'infiltration des eaux de pluie. Les aides sont renforcées sur les systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires pour améliorer la qualité de l'eau ou préserver les usages les plus sensibles (baignade, conchyliculture ou pêche à pied). Les taux d'aide, pour financer études et travaux, atteignent 50 % voire 60 % pour certaines collectivités situées en zone de revitalisation rurale.

L'objectif de surfaces rendues perméables que l'agence s'est fixé est atteint et largement dépassé en 2023. C'est la première année où les montants d'aide alloués pour le financement des travaux d'infiltration sont supérieurs aux montants alloués pour le financement des travaux plus classiques sur les réseaux d'assainissement.

Renaturer nos villes et nos villages

Plus de 100 opérations aidées serviront de modèles pour des aménagements futurs. 28 millions d'euros d'aide sont engagés en 2023 pour favoriser l'infiltration naturelle de l'eau en ville.

Donner de la place à la nature en zone urbanisée, c'est bon pour la qualité de l'eau, la biodiversité, la réduction des îlots de chaleur et des inondations, la qualité de vie et la santé des habitants... c'est pourquoi l'agence de l'eau a proposé cet appel à projets en avril 2023. Le succès rencontré par celui-ci permet au conseil d'administration de novembre 2023 de réabonder l'enveloppe financière avec 40 millions d'euros supplémentaires en 2024.

Les projets financés sont très variés. Le plus souvent, ils concernent des réaménagements en centre-bourg avec gestion des eaux pluviales dans les espaces verts infiltrants. Certaines fois, ces projets associent la réhabilitation de milieux aquatiques urbains. La végétalisation de nombreuses cours d'écoles, collèges et lycées n'est pas en reste. On peut citer le lycée Jacques Cartier de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en passe de récupérer les eaux de 33 610 m² imperméabilisés pour renforcer la végétation et le rafraîchissement des espaces extérieurs. À lui seul, ce projet permet de moins solliciter le réseau d'assainissement : 20 000 m³ d'eau en moins par an. Ce sont autant de rejets en moins sur ce secteur littoral sensible.

Agence de l'eau et DREAM Eau & Milieux

Pour atteindre les objectifs, fixés par l'agence de l'eau, en matière de réduction de rejets de micropolluants dans l'eau, un réseau d'échanges a été lancé et un poste d'animateur financé. L'agence s'est fortement engagée, en partenariat avec le Pôle DREAM (Orléans), pour accompagner les collectivités sur ce sujet prioritaire. En 2024, DREAM Eau & Milieux et Hydroeos (Grand-Est) s'unissent et deviennent Aquanova.

PAROLE À

© G. Folliot de Fierville



Océane Launay

Animatrice au Pôle DREAM du réseau micropolluants en Loire-Bretagne

« Géographe de formation, je suis en charge de l'animation du réseau d'échange "micropolluants" au service des collectivités du bassin Loire-Bretagne. Ce réseau a été créé pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités. Cette initiative novatrice vise à offrir un espace d'animation et d'échange encadré à la fois par

l'agence de l'eau Loire-Bretagne et DREAM Eau et Milieux. Au 1^{er} novembre 2023, 28 collectivités réparties sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne ont déjà adhéré au réseau.

Nous constatons une réelle appropriation du sujet au niveau national et territorial. Un succès construit grâce aux relations avec les acteurs des chambres consulaires, la mise en place d'un protocole de communication d'animation et le partage d'expérience entre différents réseaux régionaux.

Ensemble, nous sommes parvenus à créer un réseau dynamique et engagé, contribuant activement à la gestion durable des micropolluants. Il faut continuer à travailler en collaboration avec les collectivités et les acteurs pour relever les défis. »

Chiffres

117,9 millions
d'euros d'aides attribuées en 2023 pour l'assainissement des eaux usées dont 26,7 millions d'euros pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques et 88,2 millions d'euros pour améliorer les réseaux d'eaux usées et mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

46 nouveaux systèmes
d'assainissement prioritaires aidés pour la réalisation de travaux.

Appui au déploiement de l'autosurveillance auprès de Mauges Communauté

Plus les données d'autosurveillance sont précises, plus la collectivité a la capacité de mettre en place des actions efficaces pour optimiser la collecte des eaux usées ou le rendement de certaines stations. Elle contribue ainsi à l'amélioration de l'état des masses d'eaux réceptrices. Les travaux de Mauges Communauté (Maine-et-Loire) ont permis d'équiper en mesure de débit les 62 points de mesures (déversoirs d'orage du réseau de collecte, points de mesures réglementaires en entrée ou en sortie de station) de 35 ouvrages.

Aidé à hauteur de 600 000 € par l'agence de l'eau, ce territoire compte 87 stations d'épuration, environ 790 km de réseau et 200 postes de refoulement. L'autosurveillance et la bonne connaissance des indicateurs réglementaires permettent un état des lieux précis des masses d'eaux du bassin.

Le Syndicat mixte du Lac de Vassivière fiabilise la collecte des eaux usées autour du lac

Il s'agit de la seconde tranche d'un vaste projet qui vise la suppression totale des rejets d'eaux usées domestiques dans le lac de Vassivière, en particulier par temps de pluie. Pour y parvenir, les travaux démarrés en 2022 comportent : la restructuration et la réhabilitation de 23 km de réseaux d'assainissement des eaux usées, la réalisation de 16 postes de relevage et de 12 bassins de stockage/restitution.

L'objectif, à terme, est de transférer la totalité des eaux usées sur d'autres bassins versants.

Un investissement total de 6,6 millions d'euros pour réduire les rejets directs dans le lac par temps de pluie qui concerne des systèmes d'assainissement prioritaires, situés en zone de revitalisation rurale.

SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE face au déficit des territoires

Les Accords de résilience : un dispositif innovant pour accompagner les collectivités face aux difficultés en matière d'eau potable

Le manque d'eau potable causé par la sécheresse en 2022 a contraint les territoires du bassin Loire-Bretagne à instaurer des restrictions. Parmi les territoires les plus touchés, certains ont dû s'approvisionner par camions citernes. Pour répondre à cette situation critique et dans la continuité du plan Eau du gouvernement, l'agence met en place les accords de résilience dès le printemps 2023.

Ce nouveau dispositif propose un accompagnement financier sur-mesure aux collectivités qui s'engagent à améliorer leur gestion de l'eau potable.

4 axes sont systématiquement étudiés :

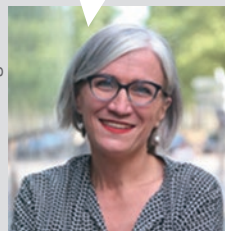
- la structuration de la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public,
- les économies d'eau,
- la résilience des milieux aquatiques et
- la sécurisation de l'eau potable.

En contrepartie, les collectivités prennent des engagements de bonne gestion de l'eau tels que l'abandon des tarifications dégressives, des objectifs d'économie d'eau, une nouvelle organisation des compétences...

En 2023, 17 accords de résilience sont conclus et le dispositif est récompensé aux Victoires des acteurs publics. 65 millions d'euros d'aide sont déjà programmés sur deux tiers des territoires ayant eu recours au citernage. Et de nouveaux accords de résilience sont déjà présentés début 2024.

PAROLE À

© ARS CVL P. Chagnon



**Clara
de Bort**

Directrice générale
de l'Agence régionale
de santé (ARS)
Centre-Val de Loire

Dans le contexte de dérèglement climatique, la sécurisation de l'alimentation en eau potable demeure une priorité pour l'ARS et l'agence de l'eau.

« Durant la sécheresse 2022, les ARS du bassin ont assuré le lien avec les distributeurs d'eau pour identifier les tensions d'approvisionnement, accompagner les mesures de gestion mises en œuvre et veiller au maintien de la qualité de l'eau distribuée.

L'ARS Centre-Val de Loire, coordonnatrice des ARS du bassin Loire-Bretagne, a réalisé la synthèse de ces impacts. Elle a participé aux travaux engagés par l'agence de l'eau pour élaborer les accords de résilience visant à sécuriser l'alimentation en eau potable. Ces dispositifs permettent d'apporter une réponse adaptée à chaque territoire, en mobilisant différents leviers s'inscrivant dans une démarche globale de progrès (gouvernance, tarification, sobriété, interconnexions, protection de la ressource...).

Le vif succès rencontré en 2023 démontre la pertinence de ces dispositifs innovants, qui méritent d'être poursuivis. »

Chiffres

50,6 millions
d'euros d'aides
attribuées en 2023 en zone
de revitalisation rurale.

17 accords
de résilience sur les
territoires ayant rencontré de
grandes difficultés en 2022
pour sécurisation l'eau potable
et réduire les consommations.

PAROLE À

© Préfecture Haute-Loire



Yvan Cordier

Préfet de la Haute-Loire

« En 2022, 40 communes du département ont connu un ravitaillement en eau potable par camion-citerne. La situation provoque la mobilisation des élus. Des accords de résilience sont mis en place. Ils visent à structurer la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public de l'eau, sécuriser l'accès à la ressource, réduire les fuites et économiser l'eau. Trois

accords représentent près de 11 millions d'euros dont plus de 6 millions de l'agence de l'eau.

Deux autres contrats sont en cours de finalisation pour 9 millions d'euros aidés avec 6 millions.

En Haute-Loire, les aides de l'agence de l'eau ont représenté 17 millions d'euros en 2022. Les accords de résilience de 2023 sont un effort complémentaire. Pour aider les communes à investir, la préfecture mobilise des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fonds vert. Ces six dernières années, 70 dossiers sont aidés pour environ 15 millions d'euros d'investissements, avec 5 millions d'euros via la préfecture...

L'État et l'agence de l'eau sont intervenus pour aider les élus à apporter des réponses rapides et pérennes face au manque d'eau. »

PAROLE À

© Creuse Confluence



Hervé Grimaud

Président du syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse (SMPIEP)

« Dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable du département, le SMPIEP a vocation à assurer la sécurisation qualitative et quantitative de la ressource en eau. Il est évidemment souhaitable qu'il puisse regrouper un maximum d'unités de gestion creusoises sur le périmètre du schéma directeur et apporter des réponses rapides aux problématiques rencontrées.

L'agence de l'eau a d'emblée soutenu la création de notre structure, véritable interface entre la sphère stratégique et la gestion directe des abonnés. Pour faire, elle subventionne l'étude de faisabilité

juridique, financière et technique.

Signé en juillet 2023, un accord de résilience 2023-2024 prévoit l'octroi de près de 13,8 millions d'euros au syndicat. Les premières opérations programmées (construction de deux usines de production d'eau potable et de canalisations) et l'aide au financement de l'ingénierie sur 24 mois ont été directement intégrées à l'accord. L'agence de l'eau est par conséquent un soutien financier majeur. »

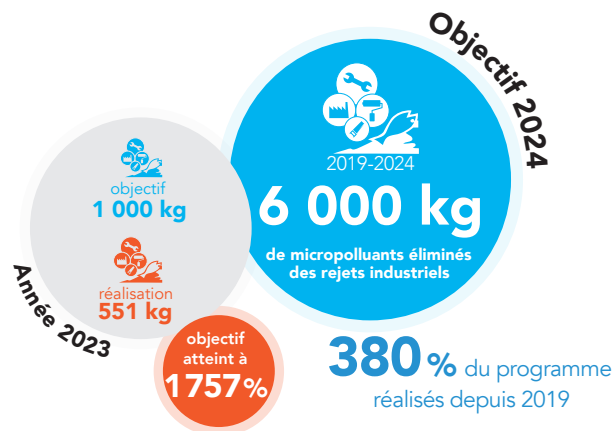
Accord de résilience : les Monts d'Arrée (Finistère), territoire engagé pour sécuriser l'eau potable

Durement touché lors de la sécheresse 2022, le territoire des Monts d'Arrée s'engage pour une gestion de l'eau plus résiliente. La communauté de communes et l'agence de l'eau Loire-Bretagne signent un accord sur deux ans pour agir plus vite et plus fort face au dérèglement climatique.

Dans ces accords de résilience, Mont d'Arrée Communauté s'engage à mettre en œuvre une quarantaine d'actions ciblées : pour organiser la maîtrise d'ouvrage, développer les économies d'eau, infiltrer les eaux de pluie et sécuriser l'alimentation en eau potable. Le coût total des actions prévues est évalué à plus de 3,8 millions d'euros et financés à hauteur de 1,8 millions d'euros par l'agence. Dans le département du Finistère 6 autres accords sont également signés pour plus de 150 actions ciblées sur les trois prochaines années et 19,5 millions d'euros engagés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES agissent pour préserver la ressource en eau

Éliminer les substances
prioritaires
et dangereuses



Économiser l'eau

2023 est une année record en termes d'aides accordées aux industriels et marque un tournant. Pour la première fois, les actions d'économie d'eau supplantent celles en faveur de la réduction des pollutions (en nombre d'opérations accompagnées et en montants d'aide attribués). L'enjeu quantitatif est désormais au cœur des préoccupations des industriels.

Les industriels répondent massivement à l'appel à projets sobriété des usages en 2023, à la suite de la sécheresse et des restrictions de l'été 2022. Cette dynamique est encouragée par un renforcement de la réglementation depuis juin 2023 pour les industriels prélevant plus de 10 000 m³ d'eau par an.

Ils affinent leur comptage et l'identification des gaspillages pour réduire leur dépendance à l'eau, notamment au niveau des nettoyages. Aussi, étudient-ils les possibilités de recyclage d'eau sur des boucles courtes au sein des procédés. Ces dernières solutions ne sont pas sans impact sur l'environnement, notamment en termes de consommation d'énergie. Il est nécessaire de peser le pour et le contre en tenant compte de différents paramètres : dépenses énergétiques, évacuation des concentrats vers des centres de traitement spécialisés ou encore réduction des volumes d'eau rejetés.

Continuer à lutter contre les micropolluants

L'agence de l'eau maintient sa politique d'aide aux réductions des quantités de micropolluants rejetées par les industriels du bassin. Si l'objectif initial de réduire de 6 000 kg ces polluants est atteint depuis 2022, ce sujet émergent reste encore prioritaire.

Sans attendre le nouveau plan national micropolluants, l'agence et les DREAL collaborent à une hiérarchisation des principaux émetteurs en micropolluants du bassin Loire-Bretagne, industriels et collectivités. L'objectif est de les engager à réduire leurs rejets en micropolluants ; idéalement en travaillant à la source ou, à défaut, par un renforcement de leur système de traitement.

L'agence de l'eau encourage financièrement le déploiement d'opérations collectives avec de petits émetteurs de micropolluants fédérés à l'échelle de secteurs d'activités. C'est par exemple le cas sur un double volet pollution et économie d'eau avec Mobilians (chambre des métiers de l'automobile et du motocycle) et la Chambre de Métiers Centre-Val de Loire en 2023.



Laurent Thuus

Directeur du site Candia de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

« Sur la base d'un audit réalisé en 2019, on a travaillé à l'optimisation des lavages et des rinçages grâce à la mise en place de compteurs, de conductivimètres et de résistivimètres. Fin 2023, nous avons atteint notre objectif de baisser de 40 % nos consommations d'eau et de produits de nettoyage.

Au terme de cette première phase de travaux, le ratio de consommation est passé de 7,3 à 4,4 m³ d'eau prélevée par tonne de produit fabriqué.

Le volume d'eau de ville utilisé chaque année est ainsi passé de 330 000 à 194 000 m³. Il pourrait descendre sous les 130 000 m³ d'ici à 2026 grâce à l'optimisation de l'évapoconcentrateur et la réutilisation des eaux de vaches* issues de la production de poudre de lait.

L'économie d'eau ne peut pas se faire au détriment de la qualité de la production. La coopérative Sodiaal, dont Candia fait partie, a investi 632 000 € dans cet ambitieux projet accompagné à hauteur de 244 000 € par l'agence de l'eau.

La mobilisation des 160 salariés du site a rendu possible ces profonds changements. Et je pense que toute l'usine en est fière. Nos économies d'eau attisent la curiosité. D'autres usines du groupe viennent voir et certaines sont déjà en train de répliquer la démarche. »

**L'eau de vache ou eau issue de concentration de matière laitière (ECML), est obtenue lors de la concentration du lait de vache. A Clermont, ce condensat est issu de la production de lait concentré.*

Des économies d'eau dans l'industrie, financées et récompensées

L'entreprise Bahier (Sarthe), productrice de 18 000 tonnes de charcuterie, s'engage depuis 2015 dans une démarche vertueuse de réduction de ses consommations d'eau et d'énergie.

Bahier met en œuvre différents aménagements progressifs : installation d'une laveuse automatique avec réutilisation des eaux de rinçage, mise en circuit fermé d'eaux de refroidissement, mise en place de compteurs avec relèves automatiques, remplacement des condenseurs par la technologie adiabatique et réutilisation des eaux usées traitées.

Des innovations qui permettent une diminution actuelle de 24 % du volume d'eau consommé par tonne de matière produite.

Le site réussit ainsi à économiser 24 000 m³ d'eau par an malgré une augmentation de la production. Un projet soutenu par l'agence de l'eau à hauteur de 74 000 €.

La démarche est récompensée par un trophée de l'eau 2023 dans la catégorie « Préserver l'eau, l'économiser et lutter contre les pollutions. »

Chiffres

RÉDUCTION DES POLLUTIONS

10,1 millions d'euros d'aides pour réduire les pollutions.

109 opérations

pour réduire les pollutions des acteurs économiques non agricoles : les rejets de plus de 25 kg de phosphore et plus de 265 tonnes de DCO seront évités chaque année.

ÉCONOMIES D'EAU

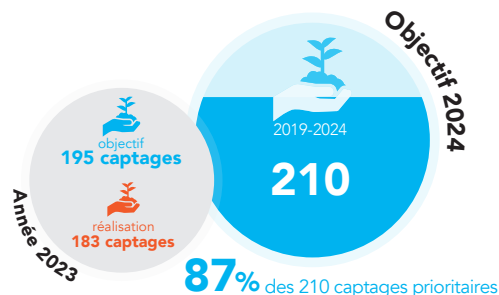
10,5 millions d'euros d'aides pour réduire les consommations d'eau.

161 opérations

pour réduire les consommations d'eau des acteurs économiques non agricoles. Les projets financés permettront d'économiser 1,5 millions de m³ de plus chaque année.

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact

Engager la totalité des plans d'action sur les captages dégradés par des pollutions diffuses identifiés dans le Sdage.



Une dynamique financière importante pour la première année du Plan stratégique national

L'agence de l'eau accompagne la première année de mise en œuvre du Plan stratégique national (PSN) et la forte dynamique de contractualisation des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe au financement des dispositifs de transition agroécologique du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) : MAEC, Conversion à l'agriculture biologique (CAB) et investissements agro-environnementaux.

En 2023, elle accompagne la première année de contractualisation des nouvelles MAEC avec 27,5 millions d'euros. Elle soutient la conversion à l'agriculture biologique avec 16,4 millions d'euros, soit un tiers de plus que la plus forte année de la programmation précédente. Elle mobilise 2,4 millions d'euros pour les investissements productifs (matériels de désherbage mécanique...) et les investissements non productifs (haies...). Une partie des régions du bassin ne mobilisera les cofinancements de l'agence qu'à partir de 2024.

Par ailleurs, des fonds de l'enveloppe bassin Ecophyto sont également alloués à des dispositifs du PSN. Ainsi en 2023, 5 millions d'euros supplémentaires sont apportés pour accompagner la CAB et 1,4 million d'euros pour les investissements, soit 80 % de l'enveloppe bassin Ecophyto.

L'agence de l'eau et l'Afac

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association en faveur des arbres champêtres (Afac), l'agence encourage la préservation des haies en rémunérant leurs services rendus dans le cadre des paiements pour services environnementaux (PSE).

L'Afac est un réseau national qui œuvre en faveur des arbres et des haies pour une résilience des territoires et accompagne les transformations de l'agriculture.

PAROLE À

© Paule Pointereau



**Paule
Pointereau**

Responsable stratégie
et projets à l'Afac-
Agroforesterie

« La haie stoppe l'écoulement de l'eau en surface et l'emmagasine, limitant

ainsi l'érosion des sols et les crues. Elle favorise aussi la dégradation des nitrates et des pesticides. Sa gestion durable vise à respecter la physionomie des arbres et à arrêter les pratiques dégradantes, pour stimuler le développement du végétal. La haie joue alors pleinement son rôle : préserver l'eau, maintenir la biodiversité, stocker le carbone et produire de la biomasse qui peut être valorisée au sein de l'exploitation ou vendue. Les PSE rémunèrent la gestion durable de la haie, à l'atteinte du Label Haie. Sur le bassin Loire-Bretagne, 13 territoires ont engagé une démarche de gestion durable des haies financée par l'agence de l'eau. Grâce à un partenariat de 2 ans (2021 et 2022), l'Afac-Agroforesterie et ses référents régionaux assurent l'appui méthodologique et technique des porteurs de projet. L'objectif est de stopper la disparition des haies estimée à 23 500 km de linéaires par an, de faire en sorte que la haie ne soit plus perçue comme un manque à gagner. Elle redevient une ressource précieuse pour la société dont les agriculteurs sont les gardiens. En complément des PSE, les filières de valorisation sont à consolider pour favoriser la préservation des haies. »

Favoriser la dynamique territoriale pour faire évoluer les pratiques agricoles

Pour réduire les pollutions agricoles, l'agence de l'eau oriente ses financements sur les actions les plus efficaces lorsque la qualité de l'eau est dégradée. Fin 2023, 150 contrats intègrent un volet agricole.

Elle propose la signature de contrats territoriaux, des programmes d'actions ambitieux, cohérents et concertés. Elle finance ensuite l'animation, des études, du conseil, des investissements et des mesures agroenvironnementales.

L'appropriation et la mise en œuvre de leviers agronomiques ambitieux pour préserver l'eau dans les contrats territoriaux sont accompagnés par 12,2 millions d'euros : accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, actions de démonstration et d'expérimentation, soutien de nouvelles filières de valorisation, acquisition foncière. Pour aménager les bassins versants, des investissements collectifs sont également soutenus à hauteur de 800 000 € : haies, bandes tampons...

L'expérimentation de paiements pour services environnementaux, accordés aux agriculteurs, se poursuit depuis 2021 dans 31 territoires. Un montant de 34 millions d'euros est fléché pour 5 années de financement.

Chiffres

3,5 millions d'euros d'aides directes aux agriculteurs, pour la réalisation d'investissements productifs liés à des changements de pratiques agricoles.

13 millions d'euros accordés pour l'accompagnement des agriculteurs, les investissements non productifs, et le soutien à l'acquisition foncière dans les 150 contrats territoriaux avec au moins un volet pollutions diffuses.

1 million d'euros pour l'accompagnement collectif des agriculteurs dans le cadre d'Ecophyto.

CAPTAGES
183 plans d'action

sont engagés depuis 2019 avec une aide de l'agence, sur les 210 captages prioritaires identifiés dans le Sdage.

PAROLE À

© AELB



Catherine Schaepelynck

Vice-présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, secrétaire générale de la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire

Les acteurs de territoire impliqués pour évaluer la politique de l'agence en matière de lutte contre les pesticides

« La transition vers l'agroécologie est une priorité

que l'agence de l'eau finance notamment au travers des mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) ou de la conversion à l'agriculture biologique. L'ensemble de ces actions doivent s'inscrire dans le temps, pour à terme contribuer à améliorer la qualité de milieux.

L'exercice d'évaluation de politique publique permet un regard extérieur sur le programme d'intervention. La lutte contre les pollutions par les pesticides reste un enjeu fort. J'ai participé au comité de pilotage de cette évaluation. 16 membres, de divers horizons, se sont réunis 6 fois entre mars 2022 et septembre 2023.

Notre rôle : suivre et valider les productions du bureau d'étude. Ce travail d'analyse des aides du 11^e programme s'est appuyé sur près de 60 entretiens, une enquête en ligne et 6 études de cas auprès d'acteurs de contrats territoriaux « eau ».

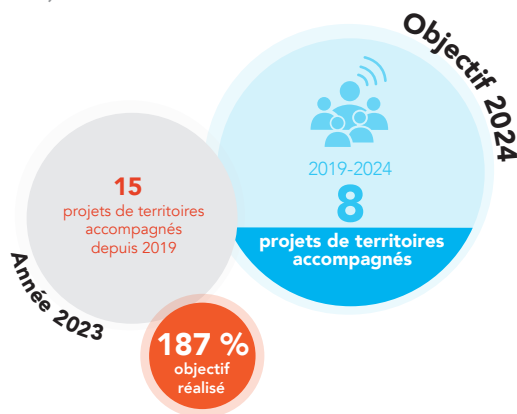
Au sein du comité de pilotage, un consensus a été trouvé autour de critères pour une réussite de cette politique au 12^e programme : « l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux grâce à la transition vers l'agroécologie, ne pourra se faire sans recentrer les moyens de l'agence sur les périmètres prioritaires (enjeu de santé publique autour des captages pour l'eau potable) en diversifiant les outils et en impliquant les filières agricoles dans leur ensemble.

Ce cadre de 11 recommandations, adopté par le conseil d'administration le 9 novembre 2023, est pris en compte pour élaborer le 12^e programme 2025-2030. »

Consultez le rapport et la synthèse : bit.ly/Evaluation-Reduction-Pesticides

AGIR face au changement climatique

Mettre en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).



Economiser l'eau dans les collectivités et les entreprises en réduisant leur consommation avec des projets aidés par l'agence.



Le bassin Loire-Bretagne s'est doté d'un plan de résilience 2023-2024

Des évolutions structurelles sont nécessaires pour une gestion sobre et résiliente de notre ressource en eau.

Pour agir plus vite et plus fort face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne renforce ses interventions, à travers son plan de résilience Eau, avec des aides nouvelles ou renforcées. Elle mobilise 100 millions d'euros de moyens supplémentaires en 2023, soit 50 % d'augmentation, pour accélérer et renforcer la résilience des territoires face au dérèglement climatique.

Elle élargit aussi le périmètre de ces aides et propose des taux exceptionnels (de 70 % à 100 %), en complément des aides déjà inscrites dans son 11^e programme d'intervention.

Elle met en place quatre appels à projets du 1^{er} avril au 31 décembre 2023. Priorités d'action : s'appuyer sur la nature pour rendre les territoires moins sensibles aux effets du changement climatique, renaturer dans les villes et les villages et réduire les consommations d'eau.

Diminuer les fuites du réseau d'eau potable : zoom sur la radio relève

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) gère l'adduction d'eau potable d'une cinquantaine de communes, toutes situées en zone de répartition des eaux dans les Deux-Sèvres. La relève des compteurs des abonnés est actuellement réalisée par un agent, complétée d'une estimation de consommation pour facturation semestrielle. Les volumes d'eau annuels perdus à cause des fuites s'élèvent à 75 000 m³ en moyenne pour 225 abonnés concernés.

Face à ce constat, le SMEG décide d'équiper ses compteurs de modules de radio relève, tant sur le réseau public que sur le réseau privé. En 3 ans, le programme permet d'équiper les 28 158 compteurs et d'identifier les fuites.

En parallèle, des campagnes d'animation, de communication et de sensibilisation incitent tous les usagers à faire des économies d'eau. L'agence est partenaire de cette démarche globale de sobriété et apporte presque un million d'euros d'aide à ce programme.

Appel à projets "sobriété des usages"

Pour agir plus vite, l'agence de l'eau Loire-Bretagne ouvre en 2023 un appel à projet dédié. Son objectif : inciter collectivités et acteurs non agricoles à réduire leur consommation d'eau.

Les collectivités et les industriels saisissent l'opportunité pour mettre en œuvre des actions de sobriété et de réduction de leur dépendance en eau. Des collectivités et des syndicats d'eau potable se mobilisent sur des démarches globales de réduction des consommations en eau auprès des particuliers, des gros consommateurs et des bâtiments communaux. Ces projets s'accompagnent d'actions de communication et de sensibilisation des usagers afin de les rendre pérennes et inciter à davantage économiser l'eau.

Du fait de son franc succès, l'enveloppe financière dédiée à l'appel à projet a été entièrement consommée et clôturée au 31 octobre 2023. Au total, près de 250 opérations individuelles ou collectives de réduction des consommations en eau sont accompagnées. En perspective : 4 millions de mètres cubes non prélevés sur la ressource en eau.

Un pépiniériste peut-il réduire ses prélèvements en eau pour l'arrosage ?

À Saint-Cyr-en-Val dans le Loiret, la pépinière Javoy Plantes collecte les eaux de pluie et de drainage pour l'arrosage. Localisée sur l'aire d'alimentation de captage de la ville d'Orléans, ses gérants s'engagent dans cette démarche pour réduire les prélèvements pour l'irrigation et limiter les écoulements vers les fossés.

La pépinière, spécialiste des climatisées, produit des plantes grimpantes en pot, sur 8 ha dont la moitié sous serres. Économiser l'eau est l'un des défis de la co-gérante, Marie-Laure Rauline. Avant le projet, la pépinière arrosait ses plantes à partir d'un forage : 70 000 m³ dont 70 % s'écoulaient entre les pots, sur des bâches directement vers les fossés. Alors elle s'est équipée de 2 bassins de 4 000 m³ chacun pour stocker l'eau qui ruisselle sur les toitures et les aires de cultures. Ce projet a bénéficié d'une aide de l'agence dans le cadre de l'appel à projets de 2020 pour la récupération des eaux de pluie en production végétale hors sol. Résultat : une économie de 30 % des prélèvements ; bientôt 60 % avec la création de bassins complémentaires.

Chiffres

4,6 millions
de m³ supplémentaires
sont économisés grâce
aux projets financés en
2023

dont 3,15 millions de m³ dans les
collectivités
et 1,52 millions de m³ dans les
entreprises.

252 projets
pour économiser l'eau
sont aidés par l'agence en 2023
dont 160 dans les collectivités
et 92 dans les entreprises.

PAROLE À

© AELB



Maiwenn Rochard

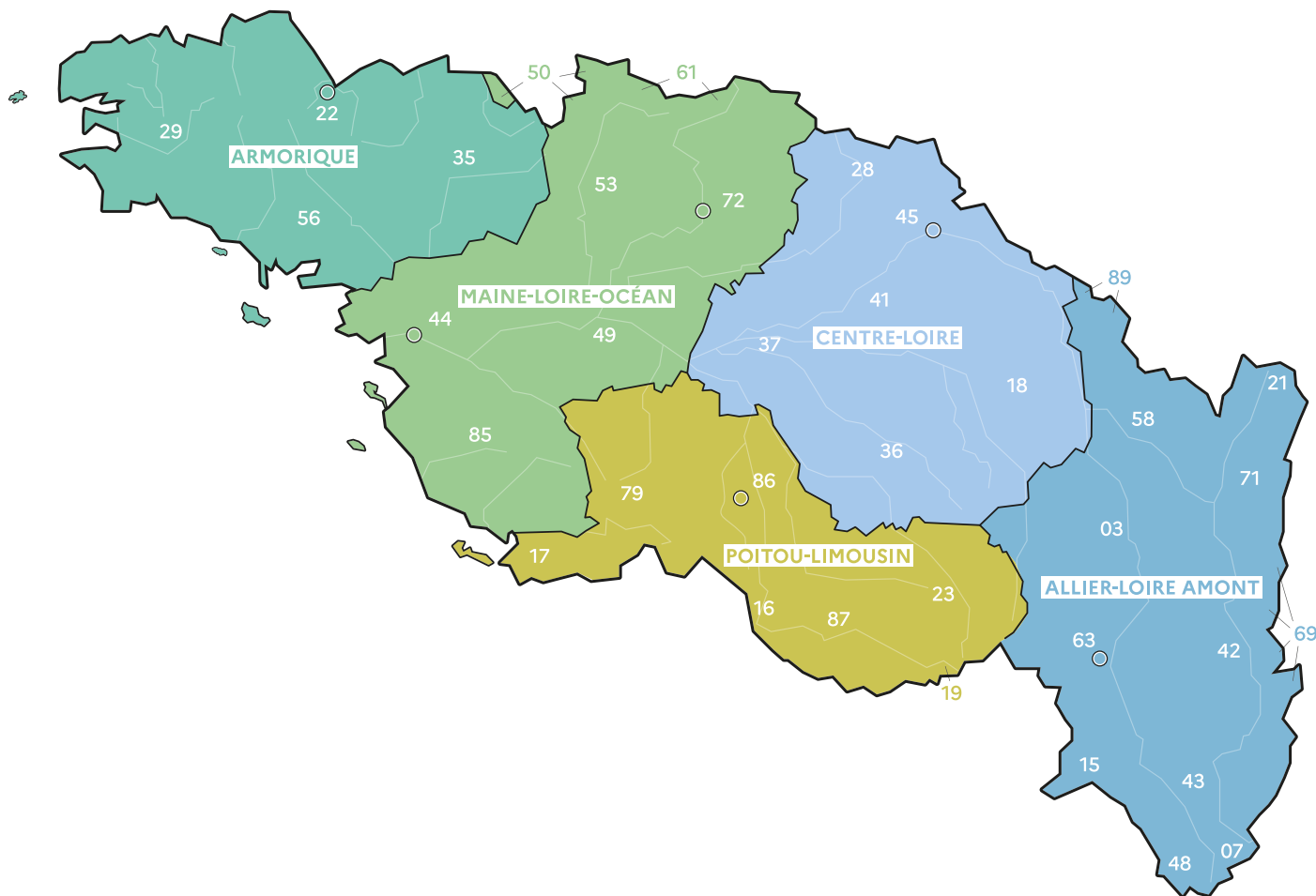
Chargée de mission bassin Allier aval (Allier et Puy-de-Dôme) au sein de l'Établissement Public Loire

« Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), est une démarche territoriale qui engage l'ensemble des acteurs d'un territoire. Elle permet de rassembler un territoire autour d'une problématique commune. Puis, de construire une vision politique commune sur la question de la gestion quantitative ; un programme d'actions pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressources en eau. Une étude « hydrologie, milieux, usages, climat » (HMUC) permet d'affiner la connaissance des éventuelles pressions sur la ressource. On rassemble élus, techniciens et tout le monde est invité à la concertation : agriculteurs, industriels, défenseurs de l'environnement. Tous ont l'expérience de leur territoire et peuvent nourrir

le PTGE. L'idée, c'est aussi de prévenir les situations de tensions et de conflits entre les usagers. Mais, comme dans toute nouvelle démarche, il y a des réticences, des interrogations. Des réunions de sensibilisation permettent d'expliquer la démarche et d'engager la co-construction ; les remarques de l'ensemble des acteurs sont intégrées tout au long de l'élaboration du projet de territoire. »

En savoir plus : bit.ly/PTGE

SUR LES TERRITOIRES



SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire amont



EDITO

© J.-L. Aubert



Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

Une mobilisation accrue pour développer projets et partenariats

« En premier lieu, pour élaborer les accords de résilience avec les nombreuses collectivités touchées par la sécheresse 2022. 10 accords sur 5 départements avec de plus de 17 millions d'euros de travaux financés. En Haute-Loire, 5 accords de résilience nécessitent la participation à 28 réunions,

6 concertations et 3 webinaires !

Mobilisation accrue en 2023 pour présenter le dispositif Fonds vert et organiser la concertation avec les services des 2 préfectures de région et de 7 départements. Les enveloppes Fonds vert, allouées pour la renaturation des villes et villages, sont consommées et ré-abondées sur les deux régions. De nombreux projets sont aussi instruits sur l'appel à projet « renaturation » du plan de résilience eau de l'agence de l'eau.

Enfin, pour présenter et expliquer la politique de l'agence au salon Cycl'eau à Vichy « sobriété et sécurisation » ; et en deux temps avec le Graie (Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau) pour rassembler plus de 120 élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales. »

Le reméandrage du Bézo à Charlieu (Loire) : de la concertation à la réalisation des travaux

Portés par le syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents (SYMISOA), les travaux de reméandrage du Bézo débutent en 2023, après 5 ans de concertation entre habitants, élus et agriculteurs.

La nécessité était d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux risques liés aux inondations qui étaient renforcés par la proximité des habitations et le mauvais état de la digue. Sous-affluent de la Loire, le Bézo était rectiligne, sans ripisylve et connaissait une forte érosion de ses berges causée par le bétail.

Le reméandrage porte sur 650 m du cours d'eau. Il retourne à sa confluence d'origine, est assorti d'une ripisylve de 15 mètres recréée sur chaque berge. Au plus près des habitations, la digue est reculée et un cheminement est aménagé pour les habitants.

La mise en œuvre devrait s'achever d'ici la fin du premier semestre 2024.

Arasement des barrages de Saint-Andoche et du Ternin (Saône-et-Loire)

Les habitants d'Autun ont constaté avec satisfaction la disparition du barrage de Saint-Andoche et d'un second barrage proche sur le Ternin.

L'arasement est accompagné d'une réhabilitation paysagère des bords de la rivière et d'une moindre sensibilité des habitations riveraines au risque d'inondations. Les trophées de l'eau 2023 ont distingué l'opération.

Ce prix qui vient récompenser les décisions des élus, le travail des agents et des entreprises est le résultat de 25 ans d'études et de réunions de concertation pour emporter la conviction de tous. Saint-Andoche constituait un verrou sur l'Arroux.

Il était identifié par le plan de gestion des poissons migrateurs comme devant être effacé ou aménagé pour permettre le passage des poissons grands migrateurs.

SUR LE TERRITOIRE: Armorique



EDITO

© J.-L. Aubert



Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Après la sécheresse de l'été 2022, tous les acteurs de l'eau œuvrent à l'élaboration de plans d'action afin d'apporter des réponses structurelles aux territoires.

« En déclinant le plan de résilience eau sur son territoire, l'assemblée bretonne de l'eau, copilotée par la région et l'Etat, a élaboré un plan breton de résilience pour l'eau.

La mobilisation des acteurs a été forte puisque 7 accords de résilience ont été validés par nos instances dans le département du Finistère, le plus touché par la sécheresse : 42 millions d'euros de travaux sont prévus, financés à hauteur de 20 millions d'euros par l'agence.

Cette dynamique d'actions est aussi constatée pour le grand cycle de l'eau avec plus de 100 millions d'euros d'aides attribuées à la Bretagne en 2023. Ainsi, 27 millions d'euros d'aides ont été consacrés au financement de travaux de renaturation des milieux, en synergie avec le Fonds vert.

Quantité et qualité de l'eau sont bien traitées conjointement. Les élus et décideurs, malgré un été 2023 plus humide, restent mobilisés collectivement en Bretagne pour répondre aux nombreux enjeux de l'eau face au changement climatique, la préservation des ressources et des milieux, et leur capacité épuratoire. »

Des travaux « milieux aquatiques » ambitieux à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine)

Dans le cadre du contrat territorial Vilaine Ouest, l'établissement public territorial de bassin Eaux et Vilaine restaure le ruisseau du Borgnet sur 2,4 km. Cette intervention permet de supprimer, déconnecter 3 plans d'eau, 7 exutoires d'eaux pluviales, 6 fossés drainants et 1 drain de fosse à lisier. Elle permet également de créer 1 km de bocage sur talus et 2 km de ripisylve : l'aboutissement d'une année de concertation d'une équipe projet pluridisciplinaire auprès de 3 exploitants, 7 propriétaires et 2 collectivités locales.

Les actions financées par l'agence de l'eau, à hauteur de 400 000 €, vont permettre de recharger et restaurer 12 ha de zones humides avec une gestion agricole accompagnée par des mesures agro-environnementales et climatiques. Le petit plus biodiversité : 18 mares forestières et prairiales ont été créées.

La restauration hydromorphologique de la vallée de Kerprigent (Finistère)

La vallée de Kerprigent, à Saint-Jean-du-Doigt, est l'un des sites identifiés pour restaurer le bon état écologique du cours d'eau du Pontplaincoat. À Kerprigent, le cours d'eau était détourné à flanc de coteau pour extraire la cassinérite. Après l'exploitation, il a été maintenu à flanc de coteau et trois étangs ont été aménagés en lieu et place de zones humides.

Le projet consiste à remettre le cours d'eau en fond de vallée entièrement remodelé. Ce dernier est formé en reprenant un tracé en méandre et des caractéristiques dimensionnelles proches du fonctionnement naturel.

Le projet représente un investissement de 264 000 €. Il est financé à 95 % par l'appel à projet de l'agence de l'eau pour le rétablissement de la continuité écologique, et complété par Morlaix communauté.

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



EDITO

© AELB



Bertrand Dugrain et Carole Kervévan

Directeur et directrice-adjointe de la délégation Centre-Loire

Les acteurs locaux entretiennent une dynamique de projet en 2023 sur le territoire Centre-Loire.

« L'amplification des actions d'adaptation au changement climatique se confirme dans les territoires de la région Centre-Val de Loire. La gestion quantitative de l'eau a de plus en plus d'influence sur sa qualité et sur les milieux aquatiques. L'agence de l'eau accompagne ces transitions. 2023 voit les projets se multiplier en Centre-Loire pour économiser l'eau et son infiltration dans les sols.

Les solutions existent : la gestion intégrée des eaux pluviales en ville et les solutions fondées sur la nature.

Pour preuves : 800 dossiers instruits, près de 60 millions d'euros d'aides accordés et 150 projets traités au titre du Fonds vert avec 8 millions d'euros pour la biodiversité et la renaturation des villes et villages. »

Vers une gestion quantitative durable sur le bassin du Fouzon (Loir-et-Cher)

En 2023, la commission locale de l'eau (CLE) du Sage* Cher aval fait un pas important pour une gestion quantitative durable du bassin. Elle valide l'étude HMUC** menée par l'établissement public Loire et aidée par l'agence de l'eau. En tenant compte du dérèglement climatique, l'étude permet à la CLE d'acter les volumes maxima à prélever pour protéger la vie aquatique sur un territoire rural à étiages sévères. Pour réaliser des économies d'eau en été, irrigation et eau potable doivent faire l'objet d'une concertation. Ces économies permettent de limiter des situations de crise pour les cours d'eau, donc de trop fortes restrictions de prélèvements pour tous.

Première étude finalisée en Loire-Bretagne, son retour d'expérience est intéressant pour d'autres démarches du même type en cours. Un travail rigoureux sur le plan technique et une large concertation sont indispensables au regard des enjeux pour les milieux aquatiques et l'économie du territoire !

*Sage : schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;

**HMUC : Hydrologie, milieux, usages, climat

Bourgueil : renaturer en intégrant la gestion des eaux pluviales (Indre-et-Loire)

Ce projet local en Indre-et-Loire témoigne de la dynamique constatée en Centre-Val de Loire.

Le projet de Bourgueil pour renaturer les abords de son abbaye englobe, dans un contexte patrimonial important : une renaturation d'espaces imperméables, une réouverture de cours d'eau et une gestion intégrée des eaux pluviales.

Outre son engagement financier de 482 000 euros dans le cadre de l'appel à projets "renaturation", l'agence de l'eau contribue, par son accompagnement, à garantir l'ambition écologique et technique du projet. Elle mobilise aussi 173 000 euros des crédits de l'État sur le Fonds vert au bénéfice du projet.

En 2023, plus de 70 projets de renaturation en Centre-Val de Loire font l'objet d'un engagement financier de l'agence de l'eau avec plus de 9 millions d'euros d'aide.

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



EDITO

© Morgan Priol



Morgan Priol

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

Des territoires fortement accompagnés pour l'eau et la biodiversité

« Les effets du dérèglement climatique sur le cycle et la ressource en eau conduisent les différents acteurs de l'eau à engager de nombreuses actions. En 2023 sur le territoire Maine-Loire-Océan, 1 130 projets bénéficient de 83 millions d'euros d'aide et de 14,5 millions d'euros engagés au titre du Fonds vert, auxquels s'ajoutent la contribution à des aides directes agricoles.

Les études "hydrologie, milieux, usages et climat" (HMUC) du territoire se poursuivent et contribuent au nécessaire dialogue sur le partage de l'eau. 13 millions d'euros d'aides ont été attribués à des projets via le plan de résilience visant la sobriété, les canalisations fuyardes, la renaturation des villes et villages et les solutions fondées sur la nature.

Pour la reconquête de la qualité de l'eau, les 18 contrats territoriaux eau (nouveaux ou renouvelés) prévoient la mise en œuvre des aides pour réduire les pollutions diffuses agricoles dans les aires des captages prioritaires pour l'eau potable, pour préserver et restaurer les milieux humides et les cours d'eau. Enfin, les travaux d'assainissement sont aidés avec 12,3 millions d'euros et les industriels pour 1,5 million d'euros. »

Restaurer l'Aubance (Maine-et-Loire)

Un ruisseau plus accueillant pour les habitants et la biodiversité à Charcé-Saint-Ellier près d'Angers. Pour retrouver ses fonctionnalités naturelles et favoriser la diversification des milieux aquatiques, le Syndicat de bassin Layon-Aubance-Louets entame en 2021 la restauration du ruisseau sur 1,6 km.

Le projet, inscrit dans le contrat territorial de bassin versant, met en œuvre la suppression de 2 ouvrages hydrauliques, d'un plan d'eau répondant à d'anciens besoins hydrauliques et une opération de reméandrage. Un suivi du niveau de la nappe alluviale, des zones humides attenantes, de la biodiversité est mis en place.

Financée à hauteur de 200 000 € par l'agence de l'eau grâce à un taux d'aide supérieur à 50 %, cette action territoriale est une vitrine pour les initiatives locales similaires.

À Nantes, des parcs et jardins plus économes en eau (Loire-Atlantique)

La direction Nature et Jardins s'est engagée à réduire de moitié sa consommation en eau d'ici la fin 2026 en agissant sur la sobriété (paillage des sols, espèces moins gourmandes en eau, recherche de fuites...) et sur la substitution de l'eau potable.

La pose de cuves dans deux centres techniques permet une économie d'eau potable de 322 m³ par an. Au parc du Grand Blottereau, l'installation d'un système d'arrosage en goutte à goutte pour plusieurs espaces arrosés dont le jardin à la française, de sondes tensiométriques pour les gazons permet l'économie de 600 m³ d'eau par an.

Une baisse globale de 48 % de la consommation annuelle du parc. Avec près de 15 000 euros, l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient l'ensemble de ces actions à hauteur de 70 %.

SUR LE TERRITOIRE: Poitou-Limousin



EDITO

© J.-L. Aubert



Olivier Raynard et Stéphanie Blanquart

Directeur et directrice-adjointe de la délégation Poitou-Limousin

Une équipe mobilisée autour du plan de résilience Eau, de la renaturation et de la biodiversité.

« Les accords de résilience signés en Creuse et en Haute-Vienne mobilisent des actions de sobriété, de sécurisation et d'efficacité des réseaux d'alimentation en eau potable avec 30 millions d'euros sur les 2 prochaines années. En parallèle, l'appel à projet renaturation

des villes et des villages rencontre un vif succès. 35 collectivités vont pouvoir mettre en place une gestion des eaux intégrée au bénéfice de la biodiversité en milieu habité. Enfin, 76 projets au profit de la renaturation et à la biodiversité bénéficient de 74 millions d'euros de fonds vert.

Un enjeu important sur les bassins versants de la Creuse et du Clain : trouver un nouvel équilibre entre les usages de l'eau. L'équilibre entre la ressource, l'état des milieux aquatiques et les volumes prélevables reste très prégnant. Les résultats des études hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) le confirment. Au total, ce sont plus de 89 millions d'euros de subventions engagés en 2023. »

Pour l'eau, l'outil d'aide à la décision des élus de la Vienne

Le schéma départemental de l'eau (SDE), une démarche qui articule les politiques publiques de préservation de la ressource.

En 2013, le Département de la Vienne et l'État décident d'élaborer un SDE en concertation avec l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau. Une démarche innovante qui porte une vision commune et croise petit et grand cycle de l'eau. Le SDE mobilise les élus pour que convergent les politiques locales en faveur d'une "gestion intégrée" de l'eau.

Il vise le bon état, la conciliation des usages, le partage de la ressource et la protection de la santé. Cette feuille de route 2018-2027 intègre les documents de planification Loire-Bretagne. Outil de pilotage de l'action publique, lieu d'échanges et de débats, le SDE fédère et mobilise 60 structures signataires d'une charte d'engagement.

Une gestion intégrée des eaux pluviales exemplaire

L'agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime) mobilise l'ensemble des acteurs du territoire autour de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Elle conçoit une démarche globale de valorisation des eaux pluviales et de réduction de leurs impacts autour de 3 axes : renforcer le cadre réglementaire et promouvoir la sensibilisation, intégrer la GIEP aux projets d'aménagement et étudier la déconnexion des eaux pluviales à l'échelle de bassins versants. La dynamique engagée a suscité l'émergence d'actions de plusieurs porteurs de projets dont l'ONG Bleu Versant.

L'ONG est un des lauréats de l'appel à initiatives sur la GIEP de l'agence de l'eau. Son programme d'actions « Sous le bitume, l'océan ! » met en œuvre des chantiers participatifs de désimperméabilisation des cours d'école, des actions de sensibilisation comme « Jardin Océan ». Au total, 12 opérations de sensibilisation et 25 opérations de travaux ont été réalisées.



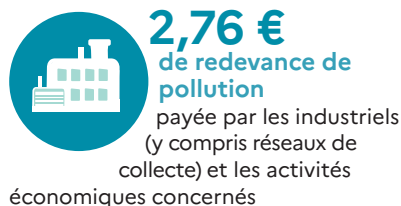
LES REDEVANCES

Photo : Adobe Stock - Bastian Weltjen

DES REDEVANCES pour inciter et aider à réduire les pressions sur l'eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement. Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son

11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour une gestion équilibrée des ressources en eau.



Chiffres

375,4
millions d'euros de redevances émises en 2022

97 %
des redevables ont choisi la télédéclaration

5
redevances mutualisées entre les agences de l'eau

- pollutions diffuses
- protection du milieu aquatique
- pollution élevage
- cynégétique

213
redevables font l'objet d'un contrôle au cours des années 2021 et 2022

12^e Programme : comment élaborer la maquette financière des redevances ?

En application du principe pollueur-payeur, les agences de l'eau sont autorisées à percevoir des redevances pour la protection de la ressource en eau potable et la protection des milieux aquatiques. L'élaboration de la maquette financière du 12^e Programme vient répondre à la réforme de la Loi de finances 2024 qui vise à renforcer ce principe de pollueur-payeur dans un contexte où la pression sur la ressource s'accroît d'année en année.

Pour calculer chacune des redevances, deux éléments sont pris en compte :

- L'**assiette** est une réalité physique, une unité de mesure qui sert de base au calcul. Dans le cas des redevances pour prélèvement, c'est le volume d'eau en mètres cube qui détermine l'assiette. Pour les pollutions diffuses, c'est la quantité de substances* rejetées par une activité économique qui compose l'assiette.
- Le **taux** quant à lui est le prix déterminé pour une unité de mesure de l'assiette. Pour les redevances « prélèvement » cela revient à indiquer le coût pour 1 m³ prélevé. Pour les pollutions, c'est déterminer le prix à payer pour chaque quantité de polluant émise.

1^o Établir un scénario d'évolution des assiettes

À partir de la tendance constatée lors du 11^e programme d'intervention et en fonction de contraintes, un scénario d'évolution des assiettes est établi. La variabilité pour certaines redevances "prélèvement" peut être importante, notamment en fonction des conditions climatiques. Il est, de fait, complexe d'établir une projection sur plusieurs années.

2^o Établir un scénario d'évolution des taux

Plusieurs scénarios d'évolution des taux des redevances sont envisagés en fonction des besoins : budgets, réglementations et selon une zone de tarification. Tous les territoires du bassin ne bénéficient pas de la même accessibilité à la ressource, en particulier en cas d'évènements climatiques. La variabilité des taux, en fonction des territoires et des acteurs, permet de répartir la charge financière et ainsi d'organiser la solidarité sur l'ensemble du bassin.

3^o Proposer des simulations de redevances

En tenant compte des scénarii retenus pour les assiettes et les taux, différentes simulations de redevances sont alors proposées à la commission Programme.

A titre d'exemple : lors de la révision du 11^e programme, toutes les simulations proposées avaient pour objectif de combler un écart prévisionnel d'environ 6 millions d'euros pour 2023 et 2024. La simulation retenue permettait de lisser l'augmentation des taux de la redevance "prélèvement" sur l'ensemble du bassin, tout en limitant les effets pour les usagers situés en zone de redevance majorée.

Réforme des redevances

L'article 101 de la loi de finances 2024 adapte, à compter du 1^{er} janvier 2025, la fiscalité de l'eau aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Il vise à renforcer les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale de l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables.

La réforme doit permettre d'augmenter les ressources des agences de l'eau et d'assurer le financement des mesures du plan Eau gouvernemental, annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023.

Deux évolutions majeures sont ainsi prévues :

- La création d'une redevance sur la consommation d'eau potable et de deux redevances de performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, en remplacement des actuelles redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.
- Le relèvement des tarifs plafonds et l'introduction de tarifs planchers pour la redevance de prélèvement d'eau afin de renforcer le signal "prix" sur la rareté de l'eau.

*« Des substances classées [...] comme toxiques, cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou dangereuses pour l'environnement. » Article L213-10-8 du Code de l'Environnement



Aurélie Sowtys

Inspectrice des redevances industries

« Je calcule les redevances liées aux pollutions générées, explique les modalités de calcul des redevances aux industriels et les incite à mettre en place un suivi régulier des

rejets. Je vérifie auprès de chacun la déclaration du process industriel, des techniques épuratoires et de la validité des données d'autosurveillance. Ce métier nécessite une interaction constante avec différents acteurs internes et externes.

Mes autres missions : l'identification d'établissements inconnus ; la mesure de pollution sur site ; la récupération de données sur le fonctionnement des stations d'épuration collectives ; la participation à l'évolution des textes législatifs et des applications informatiques ; le développement des connaissances sur les polluants industriels rejetés.

L'instruction de cette redevance incitative, qui contribue à la connaissance des pressions exercées par l'industrie sur l'eau, donne tous les jours du sens à ce métier. Un cercle vertueux puisque l'argent collecté est ensuite redistribué pour mener études et travaux en faveur de l'eau et de la biodiversité. »

Plus de 375 millions d'euros de redevances émis en 2023

Les conditions climatiques de l'année 2022, avec un été plutôt sec et de longues périodes de chaleur intense, ont impacté certaines redevances.

Celles dont l'assiette repose sur les volumes d'eau prélevés : irrigation et alimentation en eau potable.

D'autres redevances, également assises sur les prélèvements et la consommation d'eau, n'ont pas connu les mêmes répercussions : pollution domestique, prélèvements pour les usages économiques, la production d'électricité et le refroidissement industriel.

En 2023, la **redevance "pollution domestique"** s'élève à 169 millions d'euros. Elle est perçue dans toutes les communes auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. La **redevance "collecte domestique"** représente 75 millions d'euros. Elle est perçue dans les communes qui possèdent un réseau d'assainissement collectif, auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées.

Les établissements industriels paient en 2023 une **redevance pour pollution non domestique** de 7,9 millions d'euros et ceux qui sont raccordés à une station d'épuration collective une redevance pour collecte non domestique de 2,5 millions d'euros. La redevance **pour pollution non domestique liée à l'élevage**, due par les exploitants agricoles, s'élève à 2,3 millions d'euros.

La **redevance pour prélèvements sur la ressource en eau** représente 66,5 millions d'euros. Celle qui est due au titre des prélèvements destinés aux ouvrages hydroélectriques s'élève à 0,4 million d'euros.

La **redevance pour pollutions diffuses**, prélevée sur l'ensemble du territoire par l'agence de l'eau Artois-Picardie, représente 42,4 millions d'euros pour Loire-Bretagne, dont 6,1 correspondent à la part de redevance du programme national Ecophyto.

La **redevance cynégétique**, encaissée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte des agences de l'eau auprès des comités des fédérations de chasse, s'élève à 7,3 millions d'euros pour Loire-Bretagne.

La **redevance pour protection du milieu aquatique**, également encaissée par l'agence de l'eau Adour-Garonne, s'élève à 2,2 millions d'euros.





LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Photo : Adobe Stock - Robert Kneschke

LOIRE-BRETAGNE : quel avenir souhaitable en 2050 ?

Une réflexion collective des enjeux et des pistes d'actions

Le comité de bassin a souhaité prendre un temps de respiration et enrichir les travaux à venir sur le Sdage 2028-2033 par une réflexion prospective. L'objectif est de formaliser un futur à l'horizon 2050, permettant d'optimiser la résilience des milieux et des usages dans le bassin.

Une première étape, menée entre février et août 2023, s'est traduite par la réalisation d'un « atlas de bassin », comprenant une vingtaine de grandes tendances à l'œuvre dans le bassin, en termes de climat, de démographie, de milieux de vie ou encore de gouvernance.

Sur cette base, 17 ateliers ont été organisés entre le mois de septembre et début janvier 2024, rassemblant 350 acteurs des territoires et représentants d'usagers du bassin. Des rencontres ont par ailleurs permis de capitaliser les réflexions stratégiques menées par les régions.

Ces séquences collectives ont été prolifiques, conduisant à la formalisation de 45 enjeux territoriaux, se déclinant en 150 sous-enjeux. Cette matière doit être utilisée dans le cadre d'une ultime séquence d'ateliers territoriaux, au premier semestre 2024, pour construire l'horizon commun à 2050.

Chiffres

LOIRE-BRETAGNE
2050

17 ateliers
de concertation
ont réuni...

350 participants
représentant territoires
et usagers

PAROLE À

© V. Pipaud



Vincent Pipaud

Adjoint au maire de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée),
membre de la CLE du SAGE de la Vie et du Jaunay, président de la LPO de Vendée

Quand vous envisagez 2050, vous êtes plutôt...

« A la fois enthousiaste et inquiet !

Enthousiaste ! Si l'on améliore l'esprit collaboratif, la prise en compte de la nature et des services rendus, si l'on agit en faveur de la biodiversité, de la résilience alimentaire, de la réduction du carbone, on agit pour une meilleure gestion de l'eau.

Cela passera par la démultiplication des lieux de débat dans les territoires et par une plus grande place des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la mise en œuvre des solutions- et de la Région en tant que tête de proue. De plus, le monde de l'entreprise démontre une réelle dynamique, sous l'impulsion de salariés en demande d'éthique. Je pense même que l'entreprise pourrait être demain, le moteur de certaines demandes territoriales aux côtés des associations.

Inquiet ! Parce que le climat change très rapidement et sans doute plus vite que les capacités d'adaptation de la biodiversité. Pour que la nature nous aide à combattre le dérèglement climatique, il faut qu'elle soit suffisamment résiliente et installée, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il est donc important d'arriver à fédérer les gens, les forces, vers un consensus, un objectif commun, aussi vite que la nature arrivera à faire face au climat. »

Les démarches hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC)

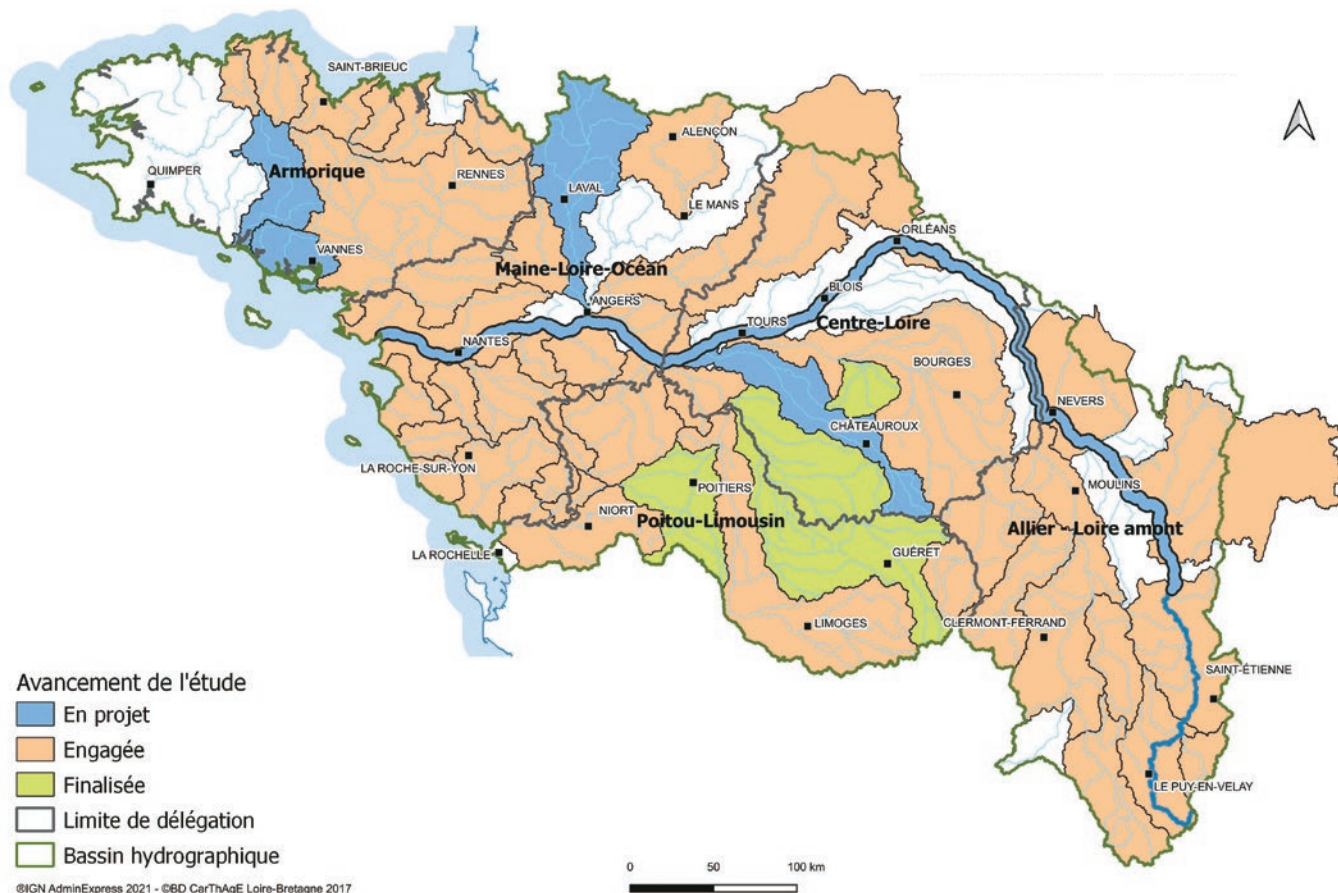
En 2023, 39 territoires du bassin sont concernés par une analyse HMUC. 3 d'entre eux finalisent cette démarche dont le bassin du Fouzon qui s'étend dans le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher (voir p31). Elle permet aux acteurs de l'eau d'un territoire de constituer le socle de connaissances locales nécessaire à la prise de décision. L'objectif est de prendre davantage en compte les besoins des milieux aquatiques, essentiels pour l'homme et la biodiversité dans le cycle de l'eau. Pour répondre à l'enjeu, la direction de l'évaluation et de la planification de l'agence de l'eau renforce ses capacités d'appui technique aux territoires : interventions locales ou de bassin avec l'appui de formations, d'ateliers...

Pour accompagner et guider les territoires, une nouvelle édition du guide HMUC est désormais disponible :

bit.ly/PDF-GuideHMUC

État des études HMUC sur le bassin Loire-Bretagne

(décembre 2023)



État des Sage sur le bassin Loire-Bretagne

(décembre 2023)

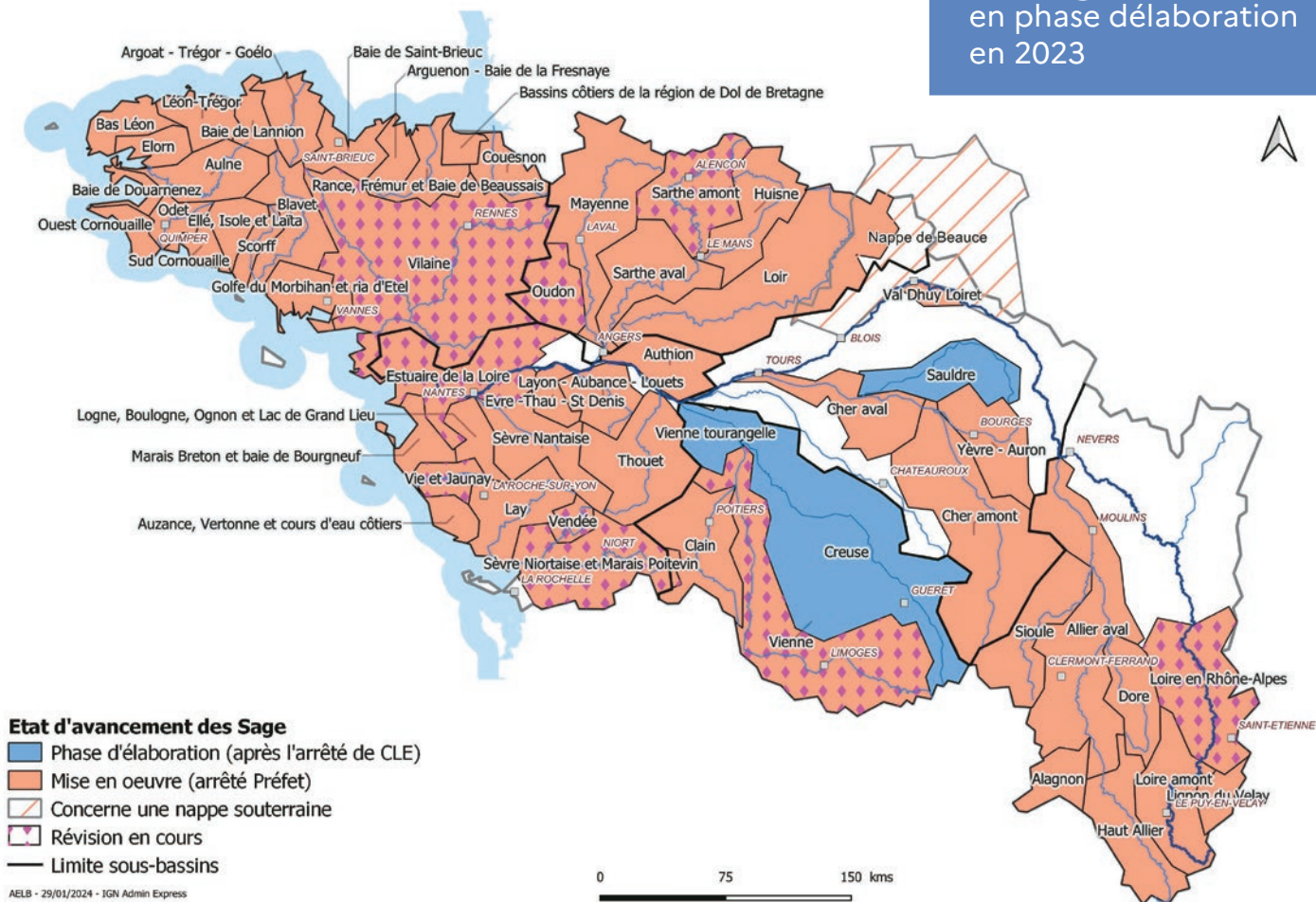
Le Sdage 2022-2027 (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) renforce le rôle des commissions locales de l'eau (CLE) et des Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) pour permettre la mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres au territoire concerné. Plus d'une soixantaine d'orientations et de dispositions visent directement les CLE ou les Sage.

Chiffres

57 Sage
couvrent...

87 %
du territoire

3 Sage
en phase d'élaboration
en 2023



A young boy is seen from behind, walking across a vast, dry, sandy landscape. He is carrying a large, bright blue plastic water container with a handle and a spout. He is wearing a light-colored, short-sleeved shirt and shorts. The background shows a hazy, green hillside under a clear sky. The overall scene conveys a sense of aridity and the need for water.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

POUR L'ACCÈS À L'EAU

dans les pays en développement

3,1 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale

Avec la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leurs ressources pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Coopération décentralisée

Depuis 17 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ce dispositif. Elle contribue à l'atteinte du 6e objectif de développement durable des nations unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources.

En 2023, l'agence de l'eau apporte son soutien à 47 projets portés par des collectivités territoriales et des associations, dont une aide d'urgence en Syrie à la suite du tremblement de terre du 6 février.

- 70 % des demandes concernent l'Afrique et plus particulièrement Madagascar, le Bénin, le Niger, le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire. 20 % concernent l'Asie, le Laos notamment. Ces pays sont des priorités de l'aide publique au développement de la France.

Les aides vers le Niger et le Burkina Faso sont dorénavant suspendues, respectivement les 29 juillet et 6 août 2023, conformément à la décision du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

- 35 % des dossiers sont relatifs à l'alimentation en eau potable, 65 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.

L'action internationale des agence de l'eau

 bit.ly/43PE9AM

Les partenariats

L'agence poursuit son partenariat avec le ministère des eaux et forêts de Côte d'Ivoire, avec l'autorité du Tonlé Sap au Cambodge, la direction générale des ressources en eau au Laos et deux agences de bassin brésiliennes (bassins du Piracicaba, Jundiaí et Capivari et bassin du Paraíba do Sul). Elle suspend, avec regret, la coopération avec l'agence du bassin du Nakanbé (Burkina Faso), conformément à la demande des autorités françaises.

Les partenariats institutionnels se traduisent par des échanges d'expérience sur des sujets d'intérêt commun (effets du changement climatique, planification, système d'information sur l'eau ou encore outils de financement). L'agence de l'eau bénéficie de l'appui de l'office international de l'eau en tant qu'opérateur technique.

Début 2023, une délégation de haut-niveau a été reçue en Côte d'Ivoire pour rencontrer des usagers de l'eau du bassin du Haut-Bandama et participer à une séance plénière du premier comité local de l'eau. Une mission réalisée au Brésil, en fin d'année, s'est traduite par plusieurs temps forts : participer à l'anniversaire des 30 ans des comités de bassin des rivières Piracicaba, Jundiaí et Capivari ; poursuivre le dialogue technique sur les paiements pour services environnementaux ; travailler avec les autorités de l'État de Rio pour renforcer le suivi de la qualité des rejets et des milieux.

Agir contre la détresse hydrique à Madagascar

Transmad'Développement, association de solidarité internationale, déploie depuis 2018 le programme "Apporteurs d'eau" pour favoriser l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans le sud-ouest de Madagascar. L'opération d'accès à l'eau potable menée dans le village de pêcheurs de Tsifota-Ankasy est lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2023.

Tsifota est un village de pêcheurs de la côte ouest situé à une centaine de kilomètres de Tuléar, une région aride où la détresse hydrique et l'insécurité alimentaire sont chroniques et se manifestent par des épisodes de disette alimentaire. L'opération menée par l'association a permis la création d'une station de désalinisation solaire d'une capacité de 20 m³ par jour et la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable de plus de 10 kilomètres. La composante « hygiène et assainissement » a quant à elle permis la construction de 40 latrines privatives. Le village de Tsifota et la Direction régionale de l'eau de la Région Astimo-Andrefana (sud-ouest) ont transféré la gestion des équipements à "Rano Atimo", un délégataire privé incubé par Transmad'Développement.

Le projet a bénéficié à 3 700 bénéficiaires directs et 1 500 bénéficiaires indirects. Le projet a duré 12 mois et a coûté 257 000 €. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté 120 000 euros d'aide.

Grâce à l'implantation durable de Trans-Mad' Développement dans cette zone, il n'y a quasiment pas eu de rupture de service dans les 8 autres villages équipés à l'image du village de Tsifota-Ankasy.

Découvrir la vidéo du Trophée de l'eau

▶ bit.ly/3TPoLQj

PAROLE À

© Une image à part



**Frédéric
Macquet**

Directeur de l'association nazairienne Trans-Mad' Développement (Loire-Atlantique)



« L'accès à l'eau, ce n'est pas simplement un besoin essentiel pour la vie, c'est aussi un levier de développement pour les communautés malgaches. L'opération d'accès à l'eau potable réalisée dans le village de Tsifota-Ankasy profite à plus de 4 000 habitants. Les populations qui vivent dans un périmètre de 30 kilomètres bénéficient également des équipements installés dans le village et peuvent acheter de l'eau potable à faible prix.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est notre bailleur structurant. Son engagement est déterminant pour mobiliser les autres financeurs. Quatre de nos projets du programme "apporteurs d'eau" ont déjà bénéficié de l'aide financière de l'agence, ce qui représente aujourd'hui 70 000 bénéficiaires de l'accès à l'eau potable.

Avec ce programme, notre objectif principal est d'assurer l'accès pérenne des populations aux services essentiels. Pour y parvenir, l'appropriation locale des enjeux, des objectifs et des contraintes, par le maire, son conseil municipal ou encore les chefs de lignage, est une condition indispensable. Concrètement, on organise systématiquement des cycles de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités locales et formaliser la maîtrise d'ouvrage des équipements. Sans oublier que la solidarité, c'est d'abord des relations humaines construites dans le temps et faites de réciprocité.

Nous avons aussi beaucoup de choses à apprendre en retour, notamment de la part de populations qui vivent d'ores-et-déjà en situation de stress hydrique aigu et récurrent. »



Photo : Adobe stock - Prabuddha

Chiffres

3,1

millions d'euros
pour 57 projets

80 %

des demandes
concernent l'Afrique
(Burkina Faso, Madagascar
ou encore Sénégal)

0,82 %

des redevances
affectées aux aides
internationales

255 000

habitants
bénéficiaires
des projets financés



LA SENSIBILISATION

INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

L'agence de l'eau soutient les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public pour soutenir les politiques en faveur de l'atteinte du bon état des eaux. En 2023, elle encourage les investissements pour l'eau et mobilise sur les enjeux du dérèglement climatique.

Informier sur les aides et les redevances : l'agence diffuse, chaque année avant le 31 mars, aux 6800 maires du bassin et aux présidents d'établissement de coopération intercommunale (EPCI) une note d'information sur les redevances et les aides de l'agence de l'eau. Cette note doit être jointe localement au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS). Elle énonce qui paye quoi et comment se répartissent les aides de l'agence.

Les décisions d'aide sont publiées régulièrement sur internet et peuvent être triées par nature de maître d'ouvrage, de travaux ou par département. Le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr permet aux potentiels bénéficiaires de s'informer sur les modalités d'aide et aux contribuables sur les modalités de calcul des redevances.

Les trophées de l'eau 2023 : Tous les deux ans, le jury des Trophées de l'eau sélectionne des actions exemplaires et reproductibles. En 2023, 7 lauréats dont un prix « spécial Changement climatique » se voient remettre un Trophée. Toutes ces actions illustrent les enjeux de l'eau dans les domaines de la restauration des cours d'eau, des zones humides, la protection de la ressource et la lutte contre les pollutions, la sensibilisation, la formation d'élus et la coopération pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays défavorisés. Chacun des 7 Trophées de l'eau a fait l'objet d'un reportage vidéo : [▶ bit.ly/Videos-Trophees23](https://bit.ly/Videos-Trophees23)

Des vidéos : L'agence met à disposition de ses partenaires et de leurs publics des outils susceptibles de retenir l'attention de publics nouveaux. En 2023, elle réalise ou produit une trentaine de vidéo et webinaires. Les films sont accessibles en ligne sur la chaîne YouTube et sur l'espace multimédia de l'agence de l'eau.

Présente sur les réseaux sociaux : ils permettent de renforcer la visibilité des actions de l'agence et de ses partenaires et d'être encore plus réactive sur l'actualité. Fin 2023, elle compte près de 13 000 abonnés sur LinkedIn, plus 2600 sur Facebook et plus de 4400 sur X. Enfin, les chiffres pour YouTube pour la seule année 2023 : 255 films disponibles, 1250 abonnées (soit 181 abonnés supplémentaires), 44200 vues et plus de 2100 heures de visionnage. De belles performances !

Chiffres

1,93 millions d'euros d'aides accordées à la sensibilisation en 2023.

26 % Progression 2022 du nombre d'abonnés au compte LinkedIn. @LoireBretagne

1 038 demandes d'informations et de données traitées en 2023.

49 communiqués de presse.

225 sollicitations presse dont la moitié en lien avec le convoi de l'eau.

30 programmes TV et 12 podcasts pour sensibiliser le public

La campagne des agences de l'eau « A la source » est renouvelée avec 30 programmes courts d'une minute diffusés sur France TV et 12 podcasts sur des actions pour l'eau à travers le territoire métropolitain.

Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne : 5 programmes TV et 2 podcasts.

Objectif : sensibiliser le public en valorisant des actions de préservation de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

A la source : les spots TV

Près de 100 diffusions des programmes TV réalisées du 19 juin au 23 juillet 2023 et du 4 au 24 septembre 2023 à des créneaux à forte audience sur France 2 France 3 et France 5.

Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

- ▶ **Ces milieux naturels, nos alliés !**
Peut-on redonner à une rivière un fonctionnement naturel ?
bit.ly/3VKRicy
- ▶ **Des systèmes agricoles résilients et favorables à la ressource en eau**
Un pépiniériste peut-il se passer de l'eau d'arrosage ?
bit.ly/49tV3WU
- ▶ **Sobriété en eau**
Comment une grande usine agro-alimentaire peut-elle économiser l'eau ? bit.ly/3PXdJY9
- ▶ **Réduction des pollutions de toutes origines**
Comment éviter que les bouteilles aillent à la mer ?
bit.ly/3vHaOvX
- ▶ **Gestion durable de l'eau dans la cité**
Comment améliorer le cadre de vie en valorisant l'eau de pluie ? bit.ly/3xuxaRO

Les 26 vidéos « À la source » ▶ bit.ly/Spots-En-Immersion

PAROLE À

© G. Folliot de Fieville

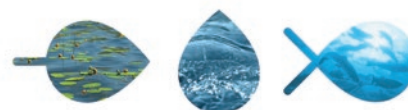


Anaïs Laub

Déléguée à l'information et à la communication

Démultiplier l'action et la mobiliser grâce aux partenariats de sensibilisation

« En 2023, l'agence a engagé près de 2 millions d'euros pour 144 dossiers, un montant en hausse de 20 % par rapport à 2022. Ces actions accompagnent les politiques locales de l'eau, contribuent à l'animation du débat ou à l'éducation à l'environnement dans le cadre de conventions régionales. 2023 témoigne de la dynamique des partenariats, autour de conventions pluriannuelles cadre, qui s'inscrivent dans la durée avec les acteurs de la sensibilisation sur le bassin. »



En immersion : les podcasts

Dans le cadre de la campagne "En immersion" déployée par les 6 agences de l'eau pour sensibiliser le grand public, 12 podcasts sont produits pour partir à la découverte des territoires. L'agence de l'eau Loire-Bretagne propose 2 podcasts :

La Vienne, rivière du vivant

bit.ly/Podcast-Vienne

Balade au rythme de la Loire

bit.ly/Podcast-Loire

Tous les podcasts « En immersion » sont à retrouver dans la rubrique Comprendre, apprendre, agir pour l'eau sur lesagencesdeleau.fr

Concours d'affiches et de vidéos : « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain »

En 2023, l'agence de l'eau renouvelle le concours d'affiches et vidéos à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars. Le concours invite les élèves et leurs enseignants des écoles, collèges et lycées du bassin Loire-Bretagne à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec le changement climatique.

Trois projets sont lauréats parmi les 193 reçus. Pour l'affiche, sont à l'honneur deux élèves du lycée Saint-Michel à Priziac (Morbihan), et 15 élèves du collège George Sand à La Châtre (Indre). La vidéo lauréate est réalisée par 22 élèves de l'école primaire publique Le Lys de la Vallée (Loire-Atlantique).

Des cérémonies sont organisées dans les trois établissements lauréats pour féliciter les élèves et leur remettre l'affiche du concours 2023 et un trophée.



PAROLE À

© CPIE



Tiphaine Hinault

Directrice du CPIE Logne et Grand-Lieu

Les élus formés aux enjeux de l'eau sur leurs territoires

Depuis 2022, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement Logne et Grand-Lieu (CPIE) propose aux élus une formation sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau. Objectif : favoriser l'appropriation du territoire par les élus et développer le partage d'expériences.

« À destination des élus des bassins versants de Grand-Lieu, de Vie et Jaunay et de la Sèvre Nantaise, le CPIE organise ces cycles de formation à Corcoué-sur-Logne en Loire-Atlantique. Ils sont co-construits en collaboration avec le syndicat du bassin versant de Grand-Lieu, le syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et l'établissement public territorial de bassin de la Sèvre Nantaise.

Mis en situation avec un jeu de rôle, les élus ont été agréablement surpris par le format ludique et participatif du premier temps de formation. Les notions de base autour du bassin versant et de la solidarité de bassin sont notamment rappelées ainsi que le rôle des élus dans la gestion de l'eau.

Cela permet d'aborder des notions complexes de façon pédagogique et participative pour mieux comprendre les enjeux de la préservation de la ressource en eau. La formation des élus et la compréhension des enjeux sont primordiales pour avancer sereinement et qualitativement sur la gestion de la ressource en eau sur nos territoires. »

▶ bit.ly/Trophees23-CPIE

Retour sur l'édition 2023 bit.ly/Laureats-JME2023

Les lauréats en vidéo : ▶ bit.ly/Video-JME2023



LA CONNAISSANCE

Photo : Adobe stock - Pavlo

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX au service de la restauration du bon état des eaux

Une situation stable dans le temps mais très différenciée selon les territoires

L'état d'une eau de surface (cours d'eau, plan d'eau, littoral) se définit par son état écologique mettant au centre la qualité biologique. Son état chimique s'intéresse à des substances ou famille de substances prioritaires d'intérêt européen. Les deux doivent être au moins « bons » pour qu'elle puisse être déclarée en bon état. Pour une eau souterraine, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique (en tenant compte de l'ensemble des substances chimiques) sont au moins « bons ».

Si les évaluations de l'état écologique réalisées montrent une situation plutôt stable dans le temps en particulier en raison de l'application du principe de l'élément le plus déclassant, elle est très différenciée selon les territoires avec environ 24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen.

Les secteurs en bon ou très bon état se trouvent principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne. La région médiane présente un état nettement dégradé. En cause une population parfois dense, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles. Ce sont ces mêmes caractéristiques qui font que la situation est critique en Loire-aval et côtiers vendéens. Elle est également critique sur l'axe Loire entre Saint-Étienne et Nevers.

Comment se mesure l'état des eaux ?

L'état des eaux est déterminé par l'élément le plus déclassant. Un seul élément de qualité dégradé peut déclasser l'état. Les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou un torrent de montagne. C'est pourquoi des sites de référence servent d'étalon pour définir les seuils du bon état. L'état écologique se mesure à partir de 4 indices de l'état biologique de l'eau et 21 paramètres de l'état physico-chimique.

L'état chimique des eaux de surface correspond à l'état de 53 substances ou familles de substances prioritaires au niveau européen dont les valeurs de bon état sont définies au niveau européen. La masse d'eau est l'unité d'évaluation. C'est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente. Ses caractéristiques relativement homogènes permettent de lui définir un même objectif.

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

4 millions

de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR).

21 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) indiquent un bon état ou très bon état écologique des cours d'eau, une amélioration de 2 % par rapport à 2022.

Zoom sur la qualité des eaux :
bit.ly/ZoomQualiteEau

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES EAUX

Le programme de surveillance évalue l'état des eaux et suit son évolution. Tous les milieux sont concernés : eaux de surface continentales, littorales et souterraines. En Loire-Bretagne, la qualité des eaux et le suivi des actions s'observent à partir de plus de 3 500 stations de mesures.

Le programme de surveillance 2022-2027 de la directive-cadre sur l'eau (DCE)

Le programme de surveillance définit, par station de mesures, la fréquence du suivi, les paramètres de suivis (quantité, physico-chimie, chimie, éléments biologiques) et le type de suivis (état général des eaux, eaux risquant de ne pas atteindre le bon état...). Il est réalisé selon plusieurs modalités, soit par l'agence de l'eau en maîtrise d'ouvrage agence ou à l'aide de coopération, soit par des partenaires comme l'Office français de la biodiversité (OFB) et ses laboratoires d'hydrobiologie.

De nombreux contrôles et audits sont réalisés pour garantir la qualité des données. La surveillance en maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau dans le cadre de ses marchés publics concerne 8,5 millions d'euros.

Afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence réalise des actions d'audit et de concertation en s'appuyant sur les services régionaux de l'OFB ou à l'aide d'un marché public d'audits mutualisé entre les agences de l'eau.

bit.ly/ProgrammeSurveillanceLB-22-27

Le suivi des actions

Par ailleurs, l'agence a poursuivi son soutien technique et financier auprès d'acteurs locaux pour des suivis qui ont pour principal objectif d'évaluer les travaux de reconquête de la qualité des eaux et des milieux mis en œuvre dans les territoires, avec des mesures avant et après travaux. Ces aides sont principalement versées auprès de maîtres d'ouvrage dans le cadre de contrats territoriaux et de Sage, localisés sur un périmètre hydrographique déterminé, et de suivis départementaux (fédérations de pêche, conseils départementaux). Le montant annuel d'aides versés est de 2,9 millions d'euros.

Inventaires hydrobiologiques des cours d'eau : un nouveau marché

Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), des inventaires hydrobiologiques des cours d'eau sont réalisés par des bureaux d'études sur des insectes aquatiques, des algues, des végétaux et des poissons. Un appel d'offre en 2023 permet de retenir 11 prestataires répondant aux prescriptions techniques spécifiques demandées par l'agence de l'eau. Cette sélection est réalisée avec l'appui des services de l'office français de la biodiversité, spécialisés dans ce type de prestations. Ce marché de prestations de surveillance est attribué pour 4 ans, de 2024 à 2027.

Évolution du référentiel hydrographique national et des masses d'eau souterraines

De nouveaux référentiels des masses d'eau pour élaborer le prochain état des lieux 2025 de la DCE.

Pour les cours d'eau et plans d'eau, le prochain état des lieux 2025 s'appuiera sur un nouveau référentiel hydrographique issu de la BD TOPAGE® de l'IGN. Il décrit les entités hydrographiques (cours d'eau, plans d'eau, ...) et sera plus précis, plus exhaustif et mis à jour de manière collaborative pour répondre aux nouveaux besoins des acteurs de l'eau. Pour les eaux souterraines, la mise à jour du référentiel des masses d'eau a été effectuée sur la base du référentiel hydrogéologique de BDLISA et avec un travail conséquent de rattachement des points de surveillance de la qualité des eaux.

Soutenir la recherche, l'innovation et le développement

En 2023, l'agence subventionne la recherche et le développement à hauteur de 2 millions d'euros. Au total, ce sont 34 projets qui reçoivent un montant allant de 3 000 à 422 000 € grâce à des taux de financement variant de 30 à 70 %.

- 11 colloques de portée nationale ou régionale bénéficient de 456 000 € d'aide.
- 5 premières initiatives dans la rétention des macrodéchets plastiques avant déversement dans les cours d'eau sont financées à hauteur de 920 000 €.
- En parallèle, en tant que maître d'ouvrage, l'agence engage plus de 200 000 € dans l'étude prospective du changement climatique 2050.

Evaluer les politiques d'intervention pour préparer le 12^e programme

En 2023, le 11^e programme d'intervention est évalué. Cette analyse permet de dégager une série de recommandations pour l'élaboration du 12^e programme. Parmi elles : le maintien de l'étagement des taux d'aide, le renforcement des partenariats avec les acteurs institutionnels et locaux, le renforcement de la connaissance, en particulier pour le littoral, enjeu important sur le bassin Loire-Bretagne.

Du nouveau sur la diffusion des données qualité des eaux continentales

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met désormais à disposition en continu les données physico-chimiques des eaux de surface sur le portail national Naiades de la qualité des eaux de surface à l'aide d'un service web. Les utilisateurs disposent de données actualisées plus régulièrement. Il est possible de les récupérer de façon automatique via l'API Hub'Eau Qualité des cours d'eau.



naiades.eaufrance.fr

PAROLE À

© J.-L. Aubert



Xavier Bourrain

Chargé de la surveillance des micropolluants et de l'état chimique à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Si l'activité humaine alimente les masses d'eau en éléments métalliques, leur présence est parfois antérieure. L'agence de l'eau travaille à quantifier ces sources afin de mieux distinguer la composante naturelle et encadrer les anomalies anthropiques.

« L'évaluation de la qualité des cours d'eau doit prendre en compte les teneurs en éléments métalliques qui peuvent avoir des effets délétères sur les peuplements aquatiques. Elle doit intégrer le niveau de rejets acceptable pour la vie biologique dans les cours d'eau ainsi que la présence naturelle de ces éléments. En effet, ces teneurs sont, en partie, d'origines anthropiques diverses : rejets de collectivités, d'industriels ou encore rejets dus à l'usage d'engrais en agriculture et liés aux effluents d'élevage. En revanche, dans certains secteurs du bassin Loire-Bretagne, les apports en éléments métalliques sont d'origines naturelles et sont à déduire des mesures lors de l'évaluation de la qualité des eaux. Objectif : ne pas induire de faux déclassements. Avec un bureau d'étude, l'agence de l'eau conduit des investigations pour définir les valeurs qui constituent le "fond géochimique naturel". Les résultats obtenus sont éloquentes et mettent en avant de très fortes variabilités. Le cobalt, l'uranium et l'arsenic sont, en dehors des constituants majeurs de la croûte terrestre (aluminium, fer et manganèse), les principaux métaux influents à l'état naturel sur le bassin Loire-Bretagne. »

LES MOYENS

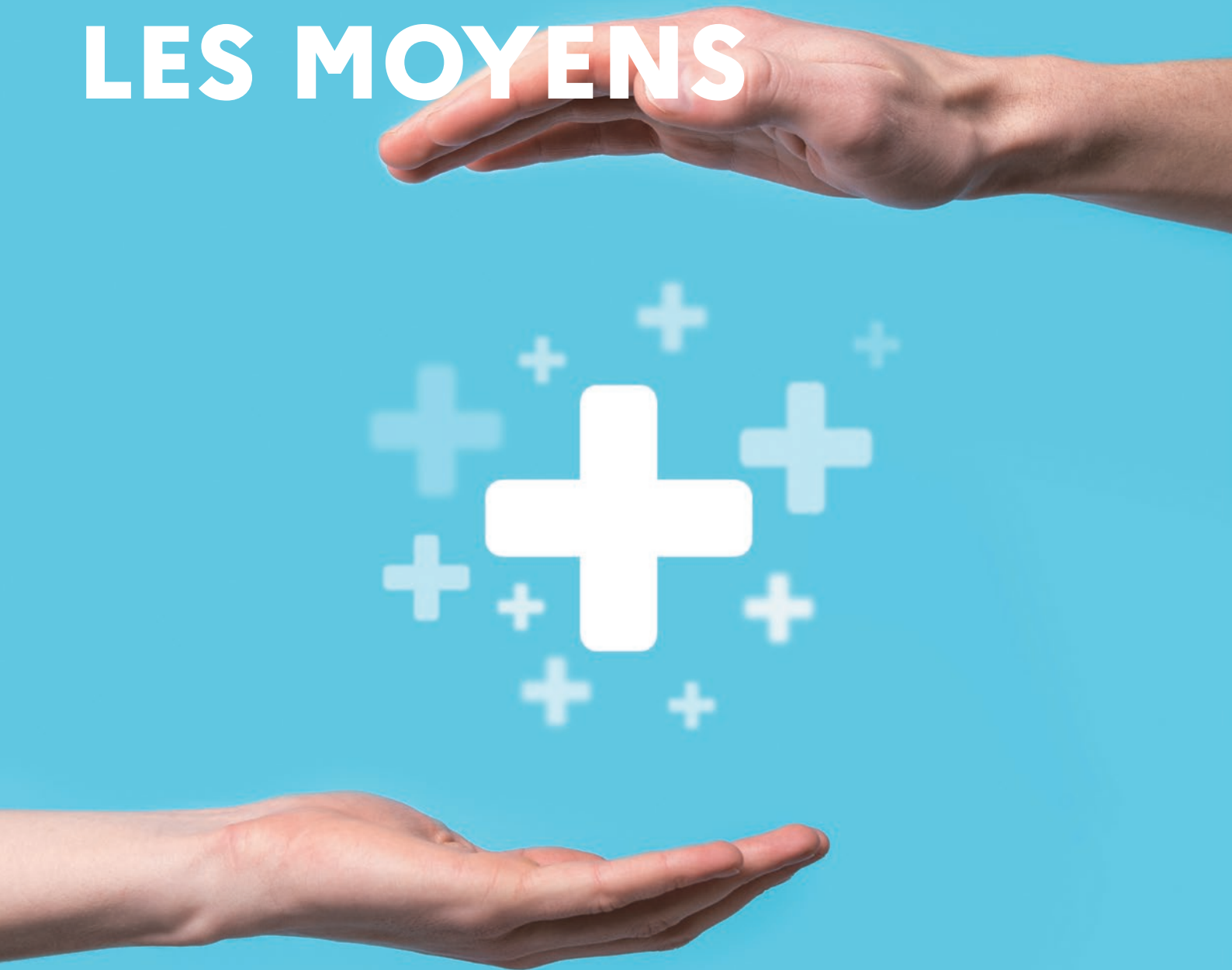


Photo : Adobe Stock - ivan

MOBILISER pour agir

Fresque du climat : des ateliers participatifs

L'agence sensibilise ses équipes aux enjeux de lutte contre le changement climatique via des ateliers intitulés « La fresque du climat ». Plusieurs agents, formés en tant qu'animateur « fresque du climat », peuvent intervenir dans d'autres unités de l'agence pour sensibiliser leurs collègues au dérèglement climatique.

PAROLE À

© J.-L. Aubert



Karine Leux

Animatrice de la Fresque du climat
Chargée d'interventions Entreprises à la Délégation
Maine-Loire-Océan

« Lors de chaque atelier, les groupes échangent autour de sujets liés au dérèglement du climat. Ils réalisent ainsi une fresque du climat en mettant en évidence les causes et conséquences du changement climatique. Ils proposent ensuite des solutions à mettre en œuvre

de manière individuelle ou collective, à titre personnel et professionnel. Un des groupes a notamment travaillé sur les futures modalités d'attribution des aides « entreprises » du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les encadrants apprécient d'approfondir ensemble les faits générateurs et les conséquences du dérèglement climatique dans un format ludique et pédagogique. Ils souhaitent continuer à mener des actions pour cheminer vers un avenir plus résilient au sein de l'établissement et avec les partenaires de l'agence. »

L'agence de l'eau est labellisée « Employeur Pro-Vélo »

En 2023, l'agence passe au braquet supérieur avec de nouvelles actions autour de la mobilité à vélo : test de vélo électrique, atelier mécanique, formation « La route vue du guidon », installation d'une borne de réparation...

Ce label récompense l'action de l'agence, qui depuis 2017 encourage la mobilité durable grâce au « challenge de la mobilité » : événement qui anime chaque année toutes les équipes de l'agence sur l'ensemble du bassin. En 2023, une nouvelle communauté de cyclistes se crée : Bicycl'Eau.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

285,15

Taux de consommation
des ETPT :

99,5 %

Budget formation :
(comptes exécutés 2022)

151 065 €

Chiffres ISO 14001

18 480 kg

(dont 5 920 kg en 2023)

Réduction d'émission de
CO₂ constatée depuis l'installa-
tion de bornes électriques.

Consommation
de papier (Imprimantes et
service reprographie cumulés)

-10 %
par rapport à 2022

Énergie
-9,4 %
par rapport à 2022

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé



Isabelle Godard-Devaujany

Directrice régionale des finances publiques (DRFiP) Centre-Val de Loire

Nommée Directrice régionale des finances publiques en février 2023, Isabelle Godard-Devaujany préside la Commission budget-finances depuis le second semestre et apporte son expertise financière, comptable et économique à l'agence de l'eau.

« Garante des finances publiques, la Direction régionale possède un droit de regard sur leur utilisation. En ce sens, elle accompagne l'agence dans la bonne gestion de ses fonds.

Les missions de la commission demandent une étroite collaboration avec la direction générale, le secrétariat général et l'agent comptable dans la préparation, le suivi des budgets et engagements

financiers. L'implication de la DRFiP au sein de la commission budget-finances permet à l'agence de l'eau d'optimiser sa connaissance de la législation et du cadre économique dans lequel elle évolue.

En 2023, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est venue sécuriser l'action publique par un partage des risques entre l'ordonnateur (le décideur) et le comptable public. Un nouveau paradigme qui renforce la logique partenariale entre l'agence de l'eau et la DRFiP. L'apport des finances publiques contribue à l'identification des zones de risque et limite ainsi l'exposition aux mauvaises pratiques ou carences dans l'utilisation des fonds publics.

À titre personnel, mes interventions en Commission budget-finances ou en Conseil d'administration tendent à faire partager les enjeux des sujets financiers, qui sont essentiels à la bonne réalisation des projets votés au sein des instances.

Après ces premiers mois au sein de la commission, j'observe au cœur des instances de bassin une réelle qualité de dialogue et me réjouis de concourir à l'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. »

BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2023	Taux d'exécution	Exécution 2023	Taux d'exécution	Exécution 2023	Taux d'exécution
Interventions	450,56	97 %	388,54	100 %	Redevances	373,41 99 %
Investissement	2,15	90 %	2,14	81 %	Autres recettes	2,96 99 %
Fonctionnement	7,08	95 %	7,17	99 %	Recettes fléchées	20,72 91 %
Personnel	24,04	100 %	24,04	100 %		
Contributions	57,71	100 %	57,71	100 %		
TOTAL	541,53		479,60			397,09

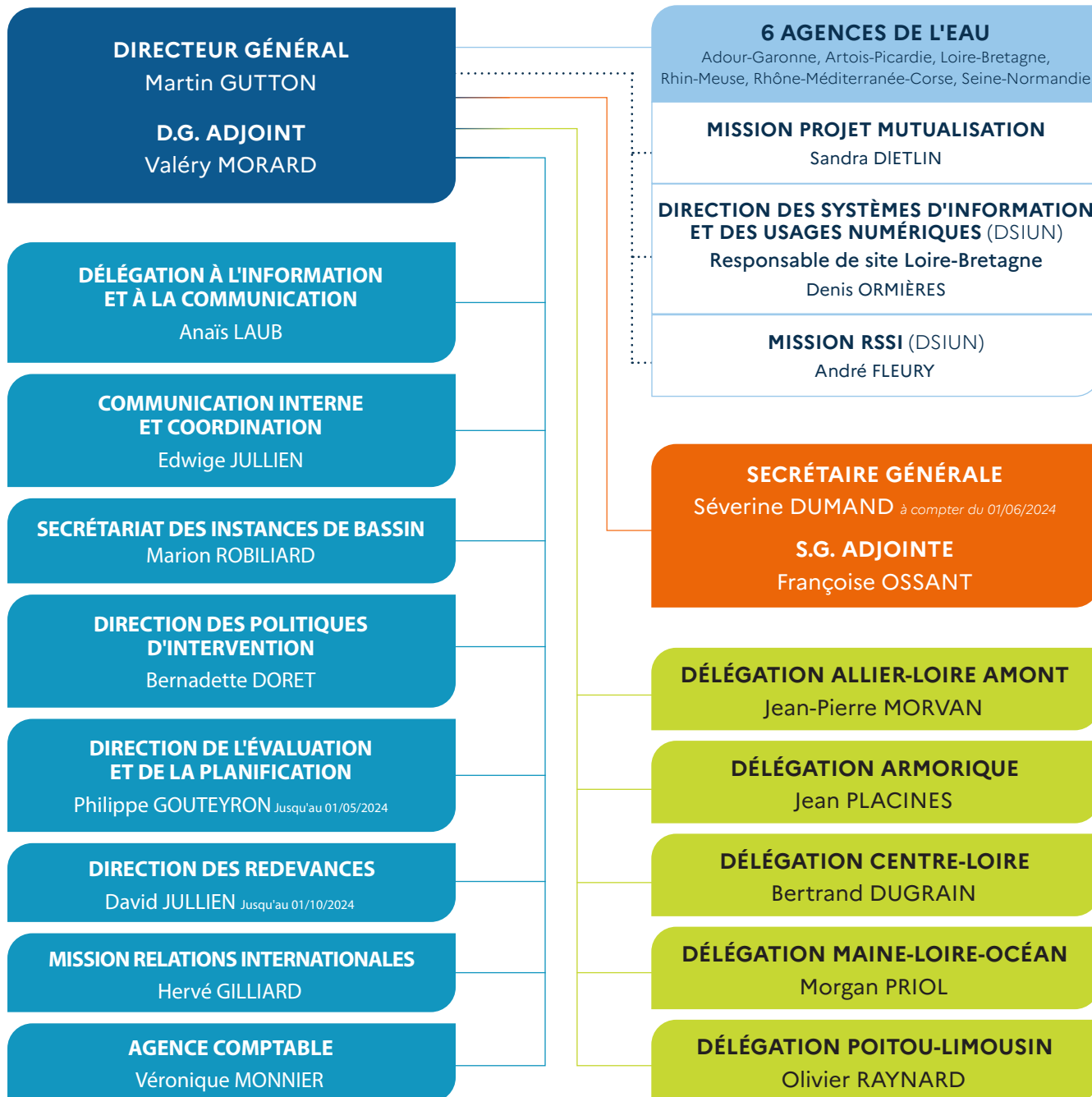




Photo : Adobe stock - Philippe Devanne



Classés Natura 2000, les marais du Payré à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée) tempèrent inondations et sécheresses, favorisent le stockage de carbone et l'amélioration de la qualité de l'eau. Cette zone humide constitue également un réservoir de biodiversité et une zone d'activités économiques (tourisme durable, ostréiculture, saliculture).

L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques :**

modernisation de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités humaines.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.

SIÈGE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



5 DÉLÉGATIONS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr